

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAR LE DUC - 5501 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/09/2024 - A2024/001434 - 2015 B 00235 - 814 321 550 - MANGIN FRERES



TRAITE DE FUSION
PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MANGIN FRERES
PAR LA SOCIETE DANY MANGIN
EN DATE DU 5 AOÛT 2024

ENTRE LES SOUSSIGNEES :**1. Monsieur Dany MANGIN****Pris en sa qualité de Président de la société DANY MANGIN**

Société par actions simplifiée au capital de 465 500 euros

Dont le siège social est situé Zac de la Mocotte - 17, rue Jeanne d'Arc 55200 VIGNOT

Immatriculée sous le numéro RCS BAR LE DUC 429 875 321

Ci-après dénommée la « Société Absorbante » ou « DANY MANGIN »,

D'une part,

ET :**2. Monsieur Johan MANGIN****Pris en sa qualité de Président de la société MANGIN FRERES**

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Dont le siège social est situé Zac de la Mocotte - 17, rue Jeanne d'Arc 55200 VIGNOT

Immatriculée sous le numéro RCS BAR LE DUC 814 321 550

Ci-après dénommée la « Société Absorbée » ou « MANGIN FRERES »,

D'autre part,

Il a été, en vue de la fusion de **MANGIN FRERES** et de **DANY MANGIN** par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime exposé aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Il est ici précisé que le présent projet de traité de fusion annule et remplace le projet de traité de fusion signé entre les parties le 29 juillet 2024, en raison d'une modification apportée à la valorisation de **MANGIN FRERES** impactant en conséquence la parité d'échange et la rémunération octroyée à cette dernière.

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**CHAPITRE I - EXPOSE****1 - Caractéristiques des Sociétés participant à la fusion**

a) **DANY MANGIN**, Société Absorbante, est une société par actions simplifiée qui a pour objet, tel qu'indiqué dans ses statuts et au Registre du commerce et des sociétés :

- le courtage et négoce du bois, l'exploitation forestière, l'achat et la vente de forêts et terrains boisés ;
- le transport routier ;
- la location de matériel de transport ;
- l'affrètement national et international inférieur ou supérieur à 3,5 tonnes ;
- l'achat et vente de matériel de transport ;
- toutes opérations immobilières se rattachant directement, indirectement ou non à l'activité principale.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 14 avril 2000.

Son capital s'élève actuellement à 465 500 euros. Il est divisé en 1 750 actions de 266 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social, ni d'obligations.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est **Monsieur Thierry GUILLAUME** domicilié 2, rue de Metz 57120 ROMBAS. Le Commissaire aux Comptes suppléant de la Société est la société **SONEG** domiciliée 3, rue de Vic 54000 NANCY.

b) **MANGIN FRERES**, Société Absorbée, est une société par actions simplifiée qui a pour objet, tel qu'indiqué dans ses statuts et au Registre du commerce et des sociétés :

- les activités d'exploitation forestière, de négoce de bois, de courtage et d'achat vente de terrains boisés ;
- toutes opérations immobilières se rattachant directement, indirectement ou non à l'activité principale.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 28 octobre 2015.

Son capital s'élève actuellement à 5 000 euros. Il est divisé en 500 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social, ni d'obligations.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est **Monsieur Thierry GUILLAUME** domicilié 2, rue de Metz 57120 ROMBAS. Le Commissaire aux Comptes suppléant de la Société est la société **SONEG** domiciliée 3, rue de Vic 54000 NANCY.

c) **DANY MANGIN**, Société Absorbante, ne détient aucune participation dans le capital de **MANGIN FRERES**, Société Absorbée.

En revanche, **MANGIN FRERES** détient 1 110 actions sur les 1 750 actions composant le capital social de **DANY MANGIN**, représentant environ 63,43 % du capital et des droits de vote de ladite Société.

d) **MANGIN FRERES** et **DANY MANGIN** n'ont aucun dirigeant commun.

Messieurs Johan MANGIN et Pierre MANGIN sont respectivement Président et Directeur Général de **MANGIN FRERES**.

Monsieur Dany MANGIN est Président de **DANY MANGIN**.

2 - Motifs et buts de la fusion

La présente fusion consiste en une restructuration interne et a pour objet de rationaliser et simplifier la gestion et la structure du groupe et de réaliser des économies d'échelle.

Elle devrait à la fois permettre :

- d'accroître l'efficacité du groupe en renforçant les synergies existantes,
- une simplification des structures actuelles et de rendre plus lisible la structure du groupe pour ses partenaires et clients,
- de simplifier la gestion et réduire significativement les coûts globaux de gestion administrative et fonctionnelle du groupe,
- d'assurer la cohérence de l'organisation opérationnelle avec l'organisation juridique du groupe.

Cette opération permettra, par ailleurs :

- d'opérer la transmission universelle du patrimoine de **MANGIN FRERES**, Société Absorbée, au profit de **DANY MANGIN**, Société Absorbante ;
- de dissoudre sans liquidation la Société Absorbée.

3 - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par la Société Absorbante et la Société Absorbée, sur la base de leurs comptes arrêtés au **31 décembre 2023**, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés intéressées, certifiés par leur Commissaire aux Comptes et régulièrement approuvés par les associés.

Pour connaissance prise de l'obligation, lorsque les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice clos depuis plus de six mois à la date du projet de fusion, d'établir des situations intermédiaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée de moins de trois mois à la date de ce projet, les parties déclarent s'en dispenser.

Les documents comptables de chacune des Sociétés soussignées figurent en **Annexe 1**.

4 - Méthodes d'évaluation

Les Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés par la Société Absorbée, conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan comptable général, à leur valeur nette comptable au **31 décembre 2023**.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange entre les titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et la rémunération octroyée à la Société Absorbée sont exposées en **Annexe 2**.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

5 - Commissaire à la Fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, le Président du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC a, par ordonnance en date du 11 juin 2024, désigné en qualité de Commissaire à la Fusion :

La société BATT AUDIT
Expert-comptable - Commissaire aux Comptes
Domiciliée 58, boulevard d'Austrasie 54000 NANCY

En application des dispositions susvisées, la société **BATT AUDIT** a pour mission :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre **MANGIN FRERES**, Société Absorbée, et **DANY MANGIN**, Société Absorbante ;
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers qui seraient consentis et de vérifier que les valeurs attribuées à la Société Absorbante et à la Société Absorbée sont pertinentes et que la parité d'échange est équitable, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE II - APPORT-FUSION**1 - Dispositions préalables**

MANGIN FRERES apporte, sous les garanties ordinaires et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à **DANY MANGIN**, la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette Société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de **MANGIN FRERES** devant être dévolu à **DANY MANGIN** dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

2 - Apports de la Société Absorbée

L'actif apporté, apparaissant aux comptes arrêtés au **31 décembre 2023**, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, comprend l'ensemble des éléments ci-après désignés et évalués à leur valeur nette comptable :

a) Actif apporté*i) Actif immobilisé***Immobilisations corporelles**

	Valeur brute	Amortissements Dépréciation	Valeur (valeur comptable)	d'apport nette
Outillage industriel	6 290 €	2 635 €	3 655 €	
Matériel informatique	2 940 €	2 753 €	187 €	

- **Total des immobilisations corporelles : 3 842 €**

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Dépréciation	Valeur (valeur comptable)	d'apport nette
Titres DANY MANGIN	413 000 €	/	413 000 €	
Titres SCI 3M	3 997 €	/	3 997 €	

Dépôts et cautionnements	20 €	/	20 €
--------------------------	------	---	------

- **Total des immobilisations financières : 417 017 €**

ii) Actif circulant

	Valeur brute	Amortissements Dépréciation	Valeur d'apport (valeur nette comptable)
Matières et marchandises	237 642 €	/	237 642 €
Créances clients et comptes rattachés	236 226 €	/	236 226 €
Autres créances	257 228 €	/	257 228 €
Disponibilité (compte B.P.L.)	216 067 €	/	216 067 €

- **Total de l'actif circulant : 947 163 €**

TOTAL DES ELEMENTS DE L'ACTIF APPORTES 1 368 022 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante comprend l'ensemble des éléments ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans exception ni réserve.

S'agissant plus particulièrement des autres créances inscrites à l'actif de **MANGIN FRERES**, il est à noter que la créance de compte courant sur **DANY MANGIN** (et ses accessoires) s'éteindra au jour de la fusion par l'effet de la confusion entre les personnes des débiteur et créancier.

b) Passif pris en charge

Le passif pris en charge, apparaissant aux comptes arrêtés au **31 décembre 2023**, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, comprend l'ensemble des éléments ci-après désignés et évalués :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 144 092 €

Emprunts et dettes financières divers : 80 000 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 416 629 €

Dettes fiscales et sociales : 67 €

Autres dettes : 1 676 €

TOTAL DES ELEMENTS DU PASSIF PRIS EN CHARGE : 642 464 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante comprend l'ensemble des éléments ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans exception ni réserve.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

La Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné de son passif au **31 décembre 2023** et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait à la date susvisée du **31 décembre 2023**, aucun passif non comptabilisé,
- plus spécialement qu'elle est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et sociales,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

c) Actif net apporté

Montant de l'actif apporté : **1 368 022 €**

Montant du passif pris en charge : **642 464 €**

ACTIF NET APORTE : 725 558 €

d) Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, **DANY MANGIN** prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par **MANGIN FRERES** et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors-bilan » dans les comptes de **MANGIN FRERES**, savoir :

- Caution bois BPALC à hauteur de 339 408 euros, étant précisé que **MANGIN FRERES** bénéficie d'une caution bois de l'ONF d'un montant équivalent,
- Nantissement portant sur 1 110 actions de **DANY MANGIN** détenues par **MANGIN FRERES** au profit de la banque BPALC, étant précisé que les parties s'engagent à faire toutes les démarches nécessaires quant au transfert de cette garantie chez **DANY MANGIN**.

3 - Déclarations concernant les actifs apportés

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à **MANGIN FRERES** pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution, le 12 octobre 2015.

MANGIN FRERES bénéficie Zac de la Mocotte - 17, rue Jeanne d'Arc 55200 VIGNOT d'une mise à disposition à titre gratuit.

4 - Détermination de la parité d'échange

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives de **MANGIN FRERES** et de **DANY MANGIN**.

Il ressort de cette évaluation que :

- la valeur d'une action de **MANGIN FRERES** s'élève à environ 3 331,37 euros ;
- la valeur d'une action de **DANY MANGIN** s'élève à environ 1 219,03 euros.

En conséquence de ces valorisations respectives, la parité d'échange est d'environ 0,37 et arrondie d'un commun accord entre les parties à 0,40, soit 100 actions de **DANY MANGIN** pour 40 actions de **MANGIN FRERES**.

Les modalités de détermination de la parité de fusion sont détaillées en **Annexe 2**.

5 - Rémunération de l'apport - Augmentation de capital

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par **MANGIN FRERES** à **DANY MANGIN** s'élève donc à **725 558 euros**.

Comme indiqué en préambule, la Société Absorbée détient 1 110 actions de la Société Absorbante, qui seront transmises à cette dernière dans le cadre de l'apport-fusion.

Il résulte de la parité d'échange ci-dessus arrêtée que les associés de la Société Absorbée recevront en échange des 500 actions de la Société Absorbée 1 250 actions de la Société Absorbante.

En conséquence, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de **332 500 euros**, pour le porter de **465 500 euros** à **798 000 euros**, par création de 1 250 actions nouvelles de 266 euros de valeur nominale chacune qui seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée, selon la répartition suivante :

- **Monsieur Johan MANGIN** :625 actions
- **Monsieur Pierre MANGIN** : 625 actions

Total : 1 250 actions

Ces actions porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, soit à l'issue de la dernières des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

Les 1 250 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

6 - Prime de fusion

La différence entre la valeur de l'actif net apporté (725 558 euros) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (332 500 euros), soit **393 058 euros**, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante à un compte intitulé « Prime de fusion ».

Il est précisé qu'il sera proposé aux associés de la Société Absorbante appelés à approuver la fusion, d'autoriser le Président de la Société Absorbante (avec faculté de subdélégation) à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société Absorbée par la Société Absorbante ;
- prélever, le cas échéant, sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

7 - Détention de ses propres actions - Réduction de capital

La Société Absorbée étant propriétaire de 1 110 actions de la Société Absorbante, cette dernière recevra ainsi, si la fusion se réalise, 1 110 de ses propres actions.

Par suite, si la fusion se réalise, la Société Absorbante, ne souhaitant pas rester propriétaire de ses propres actions, procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 1 110 actions antérieurement détenues par la Société Absorbée et qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées.

Les parties au présent traité de fusion prennent acte que :

- le capital social sera réduit d'un montant égal à la valeur nominale des titres transférés, soit 1 110 x 266 euros = **295 260 euros** ;
- la valeur d'apport des titres annulés (**DANY MANGIN**) dans le bilan au **31 décembre 2023** de **MANGIN FRERES** s'élève à **413 000 euros**.

En conséquence, la différence entre la valeur d'apport des 1 110 actions (413 000 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces actions (295 260 euros), soit **117 740 euros**, s'imputera sur le compte « Prime de fusion » dont le montant sera ramené à **275 318 euros**.

8 - Propriété - Jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société Absorbée continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

De convention expresse, il est stipulé que la fusion prendra effet, aux plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

Toutes les opérations faites à compter du **1^{er} janvier 2024** par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société Absorbante, cette dernière acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au **1^{er} janvier 2024**.

A cet égard, la Société Absorbée s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et la date de réalisation définitive de la fusion aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Il est enfin précisé qu'un droit d'opposition est accordé aux créanciers non obligataires des sociétés commerciales participantes en cas de fusion. Cependant, l'opposition formée par un créancier n'a pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

CHAPITRE III - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

1 - Enoncé des charges et conditions

a) La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

b) Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Absorbante, l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est ici rappelé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société Absorbée à la date du **31 décembre 2023**, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au **31 décembre 2023**, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

2 - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

a) La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

b) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

c) La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

d) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

e) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la Société Absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la Société Absorbée.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

d) Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la Société Absorbée et ceux de ses salariés transférés à la Société Absorbante par l'effet de la loi se poursuivront avec la Société Absorbante qui se substituera à la Société Absorbée du seul fait de la réalisation de la présente fusion, étant ici précisé que la Société Absorbée n'a pas de salarié.

e) La Société Absorbante s'engage à informer la Société Absorbée de toute modification importante de son actif et de son passif qui interviendrait entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

3 - Engagements de la Société Absorbée

La Société Absorbée prend les engagements ci-après :

a) La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite Société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

b) Elle s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

c) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la Société Absorbante dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

d) La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

e) La Société Absorbée s'engage à informer la Société Absorbante de toute modification importante de son actif et de son passif qui interviendrait entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

CHAPITRE IV - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbée, de sa dissolution sans liquidation et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante, de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital en résultant.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le **31 décembre 2024** au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les parties, considérées comme caduques, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

CHAPITRE V - DECLARATIONS GENERALES

1 - Déclarations générales de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- qu'elle a la capacité pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle a d'ores et déjà obtenu ou se charge d'obtenir toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition, qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement, sous réserve toutefois du nantissement portant sur les 1 110 actions de la Société Absorbante que cette dernière recevrait dans le cadre de l'apport-fusion, et que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la Société Absorbante ont été ou vont être régulièrement entreprises ;
- que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- que le matériel et autres biens corporels ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion ;
- qu'elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, ses livres, documents et pièces comptables.

2 - Déclarations générales de la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare :

- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- qu'elle a la capacité pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la Société Absorbée.

CHAPITRE VI - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

1 - Dispositions générales

La Société Absorbante et la Société Absorbée s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2 - Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise gratuitement à l'enregistrement.

3 - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet, comptablement et fiscalement, rétroactivement le **1^{er} janvier 2024**. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en FRANCE. Elles déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Par conséquent, les plus-values nettes et les profits dégagés sur l'ensemble des éléments d'actifs apportés du fait de la fusion ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés. Il en est de même de la plus-value éventuellement dégagée par la Société Absorbante lors de l'annulation des actions de son propre capital qu'elle a reçues. Pareillement, l'impôt sur les sociétés n'est applicable aux provisions figurant au bilan de la Société Absorbée que si elles deviennent sans objet.

La Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment, le cas échéant, à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et la réserve spéciale où la Société Absorbée aurait porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où auraient été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts (article 210 A-3. a. du Code général des impôts) ;
- se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (article 210 A-3. d. du Code général des impôts) ;

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- se substituer à la Société Absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions publiées dans la documentation administrative (BOI-IS-FUS-30-20 n°10) et l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur comptable, la Société Absorbante s'engage à reprendre dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés et à continuer, en outre, de calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les écritures de la Société Absorbée.

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La Société Absorbante déclare opter pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du Code général des impôts et s'engage à réintégrer dans ses résultats la fraction des subventions d'investissement restant à imposer chez la Société Absorbée dans les conditions prévues à l'article précité.

La Société Absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

En outre, la présente opération de fusion étant placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code général des impôts et les conditions visées à l'article 209, II-2 du Code général des impôts étant par ailleurs remplies, il y aura, le cas échéant, transfert de plein droit des déficits fiscaux antérieurs, des charges financières nettes en report et de la capacité de déduction inemployée de l'Absorbée au profit de l'Absorbante.

4 - Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbante et la Société Absorbée constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne « Autres opérations non-imposables » de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera, le cas échéant, le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La Société Absorbante s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5 - Autres taxes

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

6 - Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

1 - Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

2 - Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

3 - Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

4 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

5 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

6 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux représentants des sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

7 - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

8 - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de NANCY.

9 - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

10 - Forme du document

Les signataires ont accepté de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service DocuSign et déclarent en conséquence que la version électronique du présent acte constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Les signataires déclarent que le présent acte sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

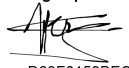
Chacun des signataires reconnaît que la solution de signature électronique offerte par DocuSign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et le présent acte. Les signataires s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique.

De convention expresse entre les parties, la date de signature du présent acte sera réputée être le 5 août 2024, nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

Pour la société DANY MANGIN

M. Dany MANGIN

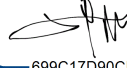
danymangin2@gmail.com

Signé par :

D63F0153BEC941D...

Pour la société MANGIN FRERES

M. Johan MANGIN

johan.mangin81@gmail.com

Signé par :

699C17D90CF3426...

- Comptes annuels au 31 décembre 2023 de la Société Absorbante
- Comptes annuels au 31 décembre 2023 de la Société Absorbée

SAS DANY MANGIN
17 Rue Jeanne d'Arc
55200 Vignot

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-----BILAN ET COMPTE DE RESULTAT-----	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	4
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	5
<i>Détail de l'Actif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	8
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Compte rendu de travaux</i>	14
-----DOSSIER DE GESTION-----	15
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	16
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	17
<i>Tableau de Financement</i>	18
<i>Flux de trésorerie</i>	19
<i>4 Ratios d'activité</i>	20
<i>3 ratios financiers</i>	21
-----ANNEXE LEGALE-----	22
<i>Règles et méthodes comptables 2</i>	23
<i>Immobilisations</i>	26
<i>Amortissements</i>	27
<i>Provisions</i>	28
<i>Créances et Dettes</i>	29
<i>Charges à payer</i>	30
<i>Charges constatées d'avance</i>	31
<i>Produits à recevoir</i>	32
<i>Filiales et participations 1</i>	33
<i>Plusieurs postes du bilan</i>	34
<i>Crédit-Bail</i>	35
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	36
<i>Annexe libre</i>	37
-----IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS-----	38
<i>Immobilisations - Edition des dotations (fiscal seul)</i>	39
-----LIASSE FISCALE-----	43
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	44
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	45
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	46
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	47
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	48

SAS DANY MANGIN
17 Rue Jeanne d'Arc
55200 Vignot

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	49
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	50
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	51
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	52
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	53
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	54
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	55
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	56
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	57
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	58
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	59
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	60
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	61
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	62
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	63
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	64
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	65
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	66
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	67
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	68
<i>1330CVAE - Déclaration de la valeur ajoutée</i>	69
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	70

Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 148	1 148		322
	Fonds commercial (1)	44 000		44 000	44 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 500	1 500		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	285 000		285 000	166 000
	Constructions	29 673	29 673		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 299	2 890	409	1 233
	Autres immobilisations corporelles	26 700	22 760	3 941	7 095
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	59 545	3 125	56 420	56 075
	Créances rattachées à des participations	40 000	40 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		490 865	101 095	389 769	274 726
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 913 435		2 913 435	2 703 752
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	444 833	30 995	413 838	615 973
	Autres créances	316 473		316 473	215 893
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	134 608		134 608	
	Charges constatées d'avance	41 709		41 709	11 606
	TOTAL (III)	3 851 057	30 995	3 820 062	3 547 224
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 341 922	132 090	4 209 832	3 821 950

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 3
----------------------------	-----------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	465 500	465 500
	RESERVES		
	Réserve légale	46 550	40 089
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	818 456	409 955
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	487 634	616 211
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 818 139	1 531 756
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	216 809	228 688
	Emprunts et dettes financières divers (3)	191 013	244 114
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 858 086	1 604 393
	Dettes fiscales et sociales	104 500	182 549
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	21 285	30 451
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 391 693	2 290 194
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 209 832	3 821 950
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		487 633,51	616 210,98
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 253 021	2 215 886
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			114 045
(3) Dont emprunts participatifs			

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 4
----------------------------	-----------------	----------

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	2 528 591	3 677 556	6 206 147	5 845 176
	Production vendue (Services et Travaux)	67 247	379	67 626	101 172
	Montant net du chiffre d'affaires	2 595 839	3 677 935	6 273 774	5 946 347
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 751	6 246
	Autres produits			91	1 136
	Total des produits d'exploitation (1)			6 275 616	5 953 730
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			4 058 302	3 890 298
	Variation de stock			(209 683)	(471 976)
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			1 393 763	1 360 233
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 656	12 816
	Salaires et traitements			261 847	255 273
	Charges sociales du personnel			94 074	91 294
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			5 749	8 189
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions				
	Autres charges			6	929
	Total des charges d'exploitation (2)			5 616 714	5 147 056
	RESULTAT D'EXPLOITATION			658 902	806 673

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 5
----------------------------	-----------------	----------

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		658 902	806 673
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	2	1
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	2	1
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 959	1 321
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 959	1 321
RESULTAT FINANCIER		(5 958)	(1 320)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		652 944	805 353
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	10 000	3 877
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		9 963
Total des produits exceptionnels		10 000	13 840
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 224	15 256
	Sur opérations en capital	57	4 539
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	14 281	19 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 281)	(5 954)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		161 030	183 188
TOTAL DES PRODUITS		6 285 617	5 967 571
TOTAL DES CHARGES		5 797 984	5 351 360
RESULTAT DE L'EXERCICE		487 634	616 211
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		389 769,27	9,26	274 725,53	7,19	115 043,74	41,88
Concessions brevets et droits similaires				321,95	0,01	(321,95)	-100,00
20510000	LOGICIELS	1 148,00	0,03	1 148,00	0,03		
28051000	AMORT.LOGICIELS INFORMAT.	(1 148,00)	-0,03	(826,05)	-0,02	(321,95)	-38,97
Fonds Commercial		44 000,00	1,05	44 000,00	1,15		
20700000	FONDS COMMERCIAL	44 000,00	1,05	44 000,00	1,15		
Autres immobilisations incorporelles							
20861000	DT/BAIL CONTRATS CR.BAIL	1 500,00	0,04	1 500,00	0,04		
28086100	AMORT DT BAIL S/CR BAIL	(1 500,00)	-0,04	(1 500,00)	-0,04		
Terrains		285 000,00	6,77	166 000,00	4,34	119 000,00	71,69
21130300	FORET DUVAL	47 000,00	1,12	47 000,00	1,23		
21130400	FORET APREMONT LA FORET	15 000,00	0,36	15 000,00	0,39		
21130800	FORET PIETREMENT	8 000,00	0,19	8 000,00	0,21		
21130900	FORET VERRAUX	4 000,00	0,10	4 000,00	0,10		
21131000	FORET ST BOINGT	15 000,00	0,36	15 000,00	0,39		
21131100	FORET MOIREMONT	73 000,00	1,73	73 000,00	1,91		
21131200	FORET COURBESSEAUX GIRARD	4 000,00	0,10	4 000,00	0,10		
21131300	FORET SCHILLER/FRAMPAS	17 000,00	0,40			17 000,00	
21131400	FORET COURTAOULT GF VALLEE D'A	2 788,00	0,07			2 788,00	
21131500	FORET ERVY LE CHATEL/GF VALLEE	59 751,00	1,42			59 751,00	
21131600	FORET HAMPIGNY/GF VALLEE D'ARM	4 961,00	0,12			4 961,00	
21131700	FORET DE HAMPONT	7 000,00	0,17			7 000,00	
21132000	FORET THIONVILLE	27 500,00	0,65			27 500,00	
Constructions							
21430000	EQUIP DEBIT DE CARBURANT	29 672,71	0,70	29 672,71	0,78		
28145810	AMORT.EQUIP CARBURANT	(29 672,71)	-0,70	(29 672,71)	-0,78		
Installations techniques, matériel et outillage		408,66	0,01	1 233,34	0,03	(824,68)	-66,87
21540000	MATERIEL	3 298,70	0,08	4 501,88	0,12	(1 203,18)	-26,73
28154000	AMORT. MATERIEL	(2 890,04)	-0,07	(3 268,54)	-0,09	378,50	11,58
Autres immobilisations corporelles		3 940,61	0,09	7 095,24	0,19	(3 154,63)	-44,46
21820000	MAT.TRANSPORT VEHICULE	12 386,88	0,29	12 504,77	0,33	(117,89)	-0,94
21824000	MAT.ROULANT S'REMORQUE	1 300,00	0,03	1 300,00	0,03		
21830000	MAT BUREAU	6 314,16	0,15	6 314,16	0,17		
21832000	MAT INFORMATIQUE	5 337,99	0,13	4 477,55	0,12	860,44	19,22
21840000	MOBILIER	1 361,27	0,03	1 361,27	0,04		
28182000	AMORT.MAT.TRANSPORT/VEHIC	(12 264,70)	-0,29	(11 149,96)	-0,29	(1 114,74)	-10,00
28182400	AMORT.MAT ROULANT/REM	(1 061,67)	-0,03	(411,67)	-0,01	(650,00)	-157,89
28183000	AMORT.MAT BUREAU	(4 692,28)	-0,11	(3 609,02)	-0,09	(1 083,26)	-30,02
28183200	AMORT.MAT INFORMAT	(3 379,77)	-0,08	(2 330,59)	-0,06	(1 049,18)	-45,02
28184000	AMORTISSEMENT S MOBILIER	(1 361,27)	-0,03	(1 361,27)	-0,04		
Autres participations		56 420,00	1,34	56 075,00	1,47	345,00	0,62
26101000	PARTS SOCIALES BPL	75,00		75,00			
26103000	PARTS SOCIALES TRANSILVALUX	3 125,00	0,07	3 125,00	0,08		
26104000	TITRES SCI 3M	56 000,00	1,33	56 000,00	1,47		
26105000	PARTS SOCIALES C.F.M.	45,00				45,00	
26106000	PARTS SOCIALES GE INTERPRO	300,00	0,01			300,00	
29610300	DEPREC DES TITRES DE PARTICIP	(3 125,00)	-0,07	(3 125,00)	-0,08		
Créances rattachées à des participations							

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
26710000	CREANCES RATTACHEES A DES PART	40 000,00	0,95	40 000,00	1,05		
29671000	DEPREC.DES CREANCES RAT A PART	(40 000,00)	-0,95	(40 000,00)	-1,05		
TOTAL III - Actif Circulant NET		3 820 062,27	90,74	3 547 224,13	92,81	272 838,14	7,69
Matières premières, approvisionnements		2 913 435,04	69,21	2 703 752,48	70,74	209 682,56	7,76
31101000	MATIERES ET MARCHANDISES	2 903 483,00	68,97	2 685 808,00	70,27	217 675,00	8,10
32200000	STOCK CARBURANT GASOIL	9 952,04	0,24	17 944,48	0,47	(7 992,44)	-44,54
Créances clients et comptes rattachés		413 837,75	9,83	615 973,21	16,12	(202 135,46)	-32,82
041D	Collectif clients débiteurs	41 318,03	0,98			41 318,03	
041D 111000	COLLECTIF CLIENTS FRANCE	16 631,57	0,40	347 813,52	9,10	(331 181,95)	-95,22
041D 111100	COLLECTIF CLIENTS CEE	50 954,30	1,21	83 594,15	2,19	(32 639,85)	-39,05
041D 111110	COLLECTIF CLIENTS HORS CEE			161 262,89	4,22	(161 262,89)	-100,00
41620000	CLIENTS DOUTEUX	32 349,34	0,77	32 349,34	0,85		
41811000	CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	303 579,31	7,21	21 948,11	0,57	281 631,20	N/S
49100000	PROV DEPR.CLIENTS DOUTEUX	(30 994,80)	-0,74	(30 994,80)	-0,81		
Autres créances		316 472,65	7,52	215 892,59	5,65	100 580,06	46,59
040D 111100	COLLECTIF FRS FRAIS GENERAUX	5 074,00	0,12	3 690,74	0,10	1 383,26	37,48
44400000	IMPOTS SOCIETE	22 158,00	0,53			22 158,00	
44566020	TVA SUR PRESTATIONS	4 932,17	0,12	2 911,00	0,08	2 021,17	69,43
44566220	TVA SUR FRAIS GX	4 876,14	0,12	4 527,23	0,12	348,91	7,71
44567000	CREDIT TVA A REPORTER	362,00	0,01	7 190,00	0,19	(6 828,00)	-94,97
44583000	REMBT T.V.A.	250 000,00	5,94	136 000,00	3,56	114 000,00	83,82
44586000	TVA FACT NON PARVENUES	10 472,46	0,25	2 648,22	0,07	7 824,24	295,45
44871000	TIPP A RECEVOIR	2 677,41	0,06	2 917,50	0,08	(240,09)	-8,23
45110000	C/C SCI 3M	15 102,47	0,36	55 438,29	1,45	(40 335,82)	-72,76
46710000	DEBITEURS DIVERS	818,00	0,02	569,61	0,01	248,39	43,61
Disponibilités		134 607,67	3,20			134 607,67	
51210100	B.P.L. SARL	134 607,67	3,20			134 607,67	
Charges constatées d'avance		41 709,16	0,99	11 605,85	0,30	30 103,31	259,38
48613510	FPA LOCATIONS FINANCIERES	300,00	0,01			300,00	
48618000	ABONNEMENTS D'AVANCE	129,51		100,23		29,28	29,21
48626000	FPA TELEPHONE	138,00		190,39		(52,39)	-27,52
48626122	FPA LOREQUIP BAIL	40 694,65	0,97	9 907,96	0,26	30 786,69	310,73
48626135	FPA LOCATIONS FINANCIERES			384,78	0,01	(384,78)	-100,00
48626156	FPA MAINTENANCE	447,00	0,01	1 022,49	0,03	(575,49)	-56,28
TOTAL DUBILAN ACTIF		4 209 831,54	100,00	3 821 949,66	100,00	387 881,88	10,15

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	1 818 139,01	43,19	1 531 755,50	40,08	286 383,51	18,70
Capital Social ou individuel	465 500,00	11,06	465 500,00	12,18		
10130000CAP.SOUSCR.APPELE VERSE	465 500,00	11,06	465 500,00	12,18		
Réserve légale	46 550,00	1,11	40 089,29	1,05	6 460,71	16,12
10610000RESERVE LEGALE	46 550,00	1,11	40 089,29	1,05	6 460,71	16,12
Autres réserves	818 455,50	19,44	409 955,23	10,73	408 500,27	99,65
10680000AUTRES RESERVES	818 455,50	19,44	409 955,23	10,73	408 500,27	99,65
Résultat de l'exercice	487 633,51	11,58	616 210,98	16,12	(128 577,47)	-20,87
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 391 692,53	56,81	2 290 194,16	59,92	101 498,37	4,43
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	216 808,84	5,15	228 687,76	5,98	(11 878,92)	-5,19
16406000PRET FORET 50.000 €			2 571,85	0,07	(2 571,85)	-100,00
16408000EMPRUNT BPALC 60.000 €	21 822,46	0,52	41 809,61	1,09	(19 987,15)	-47,81
16411000EMPRUNT FORET 73000 E	52 485,98	1,25	70 107,35	1,83	(17 621,37)	-25,13
16412000EMPRUNT FORET 164.500 E	142 154,96	3,38			142 154,96	
16884000INT COUR/EMPT A PAYER	345,44	0,01	154,03		191,41	124,27
51210100B.P.L. SARL			113 970,92	2,98	(113 970,92)	-100,00
51860000INTERETS COURUS A PAYER			74,00		(74,00)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	191 013,42	4,54	244 113,51	6,39	(53 100,09)	-21,75
45100000C/C MANGIN FRERES SARL	135 896,00	3,23	217 336,00	5,69	(81 440,00)	-37,47
45510000COMPTE COURANT D.MANGIN	39 735,76	0,94	18 755,85	0,49	20 979,91	111,86
45520000COMPTE COURANT JOHAN MANGIN	10 158,60	0,24	5 558,60	0,15	4 600,00	82,75
45530000COMPTE COURANT PIERRE MANGIN	5 223,06	0,12	2 463,06	0,06	2 760,00	112,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 858 085,66	44,14	1 604 392,90	41,98	253 692,76	15,81
040CCollectif fournisseurs créditeurs	8 705,00	0,21			8 705,00	
040C 111100COLLECTIF FRS FRAIS GENERAUX	17 288,56	0,41	104 857,48	2,74	(87 568,92)	-83,51
040C 111120COLLECTIF FRS BOIS	515 062,91	12,23	860 853,48	22,52	(345 790,57)	-40,17
040C 310000COLLECTIF FRS EAP BPL	1 248 002,27	29,64	616 501,00	16,13	631 501,27	102,43
40812000FNP PERSONNEL EXT.A L'ENTREPRISE	3 042,32	0,07			3 042,32	
40812100FNP HONORAIRES COMPTA	9 576,00	0,23	7 345,20	0,19	2 230,80	30,37
40812200FNP HON. COMM CPTES	8 040,00	0,19	6 840,00	0,18	1 200,00	17,54
40812270FRAIS ACTES ET CONT. A PAYER			271,00	0,01	(271,00)	-100,00
40816010FNP ACHAT BOIS	13 200,00	0,31			13 200,00	
40816110FNP ABATTAGE	10 156,80	0,24			10 156,80	
40816120FNP DEBARDAGE	15 888,00	0,38			15 888,00	
40816140FNP CHARG.LOC VIGNOT	2 130,19	0,05	1 691,87	0,04	438,32	25,91
40816155FNP ENTRETIEN MATERIEL	775,08	0,02	12,24		762,84	N/S
40816160ASSURANCES A PAYER			1 112,00	0,03	(1 112,00)	-100,00
40816260TELEPHONE A PAYER	26,40				26,40	
40816270FRAIS BANCAIRES A PAYER	6 192,13	0,15	4 908,63	0,13	1 283,50	26,15
Dettes fiscales et sociales	104 499,92	2,48	182 548,67	4,78	(78 048,75)	-42,76
42100000REMUNER PERSONNEL	12 845,70	0,31	16 955,24	0,44	(4 109,54)	-24,24
42820000PROV. POUR CONGES PAYES	22 035,33	0,52	22 252,14	0,58	(216,81)	-0,97
42860000PRIME A PAYER	26 171,00	0,62	25 714,00	0,67	457,00	1,78
43100000URSSAF	8 278,00	0,20	12 890,00	0,34	(4 612,00)	-35,78
43110000MUTUELLE ENTREPRISE	228,04	0,01	268,90	0,01	(40,86)	-15,20
43703000COT. AGRR/SALAIRES	2 269,54	0,05	2 329,94	0,06	(60,40)	-2,59

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 9
----------------------------	-----------------	----------

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
43703005	MALAKOFF	1 542,05	0,04	926,93	0,02	615,12	66,36
43820000	CHARGES SOC./C.P. A PAYER	8 373,42	0,20	8 842,39	0,23	(468,97)	-5,30
43860000	CHARG. SOC./PRIMES A PAYER	9 000,00	0,21	9 000,00	0,24		
44210000	DGFIP IMPOT S/LE REVENU	725,00	0,02	1 091,89	0,03	(366,89)	-33,60
44400000	IMPOTS SOCIETE			78 206,00	2,05	(78 206,00)	-100,00
44587000	TVA A REGULARISER PASSIF	10 337,22	0,25			10 337,22	
44820000	CHARGES FISC./PROV. CP	271,03	0,01	274,00	0,01	(2,97)	-1,08
44861000	ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	316,00	0,01	540,00	0,01	(224,00)	-41,48
44861400	TAXE SUR VEHIC A PAYER	416,00	0,01			416,00	
44866312	TAXE APPRENTISS A PAYER	440,59	0,01	432,24	0,01	8,35	1,93
44866352	C.V.A.E. A PAYER	1 251,00	0,03	2 825,00	0,07	(1 574,00)	-55,72
Autres dettes		21 284,69	0,51	30 451,32	0,80	(9 166,63)	-30,10
041C 111100	COLLECTIF CLIENTS CEE	10 000,00	0,24			10 000,00	
41980000	CLIENTS AVOIRS A ETABLIR			20 000,00	0,52	(20 000,00)	-100,00
46706000	CVO A PAYER	11 284,69	0,27	10 451,32	0,27	833,37	7,97
TOTAL DUBILAN PASSIF		4 209 831,54	100,00	3 821 949,66	100,00	387 881,88	10,15

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		6 275 615,54	100,03	5 953 729,75	100,12	321 885,79	5,41
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens		6 206 147,18	98,92	5 845 175,60	98,30	360 971,58	6,18
Production vendue Biens FRANCE		6 201 329,18	98,85	5 833 069,60	98,10	368 259,58	6,31
70200107	VENTE GRUMES HETRE	22 734,37	0,36	7 717,49	0,13	15 016,88	194,58
70200207	VENTE GRUMES CHENE	766 825,07	12,22	481 306,42	8,09	285 518,65	59,32
70200208	VENTE GRUMES CHENE FRAN.EXO	404 199,00	6,44	158 500,00	2,67	245 699,00	155,02
70200307	VENTE GRUMES DIVERSES	496 402,78	7,91	228 799,01	3,85	267 603,77	116,96
70200308	VENTE GRUMES DIV. FRANCE EX	201 761,38	3,22	208 285,66	3,50	(6 524,28)	-3,13
70200407	VENTE TRITURATION	636 668,52	10,15	14 967,72	0,25	621 700,80	N/S
70290206	VENTE HORS U.E.	217 614,95	3,47	431 530,94	7,26	(213 915,99)	-49,57
70292100	VENTE GRUMES HETRE CEE	475 855,82	7,58	594 881,24	10,00	(119 025,42)	-20,01
70292200	VENTE GRUMES CHENE CEE	1 514 823,12	24,15	2 420 842,17	40,71	(906 019,05)	-37,43
70292300	VENTE GRUMES DIVERS CEE	915 078,86	14,59	818 280,03	13,76	96 798,83	11,83
70292400	VENTE TRITURATION CEE	549 365,31	8,76	467 958,92	7,87	81 406,39	17,40
Production vendue Biens EXPORT		3 677 556,06	58,62	4 733 493,30	79,60	(1 055 937,24)	-22,31
70295505	RETROCESSION COUPE CEE	4 818,00	0,08	12 106,00	0,20	(7 288,00)	-60,20
Production vendue Services + Travaux		67 626,42	1,08	101 171,55	1,70	(33 545,13)	-33,16
Production vendue Services FRANCE		67 626,42	1,08	101 171,55	1,70	(33 545,13)	-33,16
70600820	PREST. DIVERSES	65 877,42	1,05	58 367,00	0,98	7 510,42	12,87
70800010	VENTE GASOIL			60,55		(60,55)	-100,00
70850020	VENTE PORT T.V.A.	1 370,00	0,02	42 744,00	0,72	(41 374,00)	-96,79
70859200	PORT C.E.E.	379,00	0,01			379,00	
Production vendue Services EXPORT		379,00	0,01			379,00	
Montant net du chiffre d'affaires		6 273 773,60	100,00	5 946 347,15	100,00	327 426,45	5,51
Reprises sur provisions, transferts de charges		1 750,86	0,03	6 246,47	0,11	(4 495,61)	-71,97
79106216	REMBT ASSUR.S/SINISTRE			5 229,11	0,09	(5 229,11)	-100,00
79106265	REMBOURSEMENT CPAM	949,62	0,02			949,62	
79162160	TRANSFERT CHARGES DIVERSES	801,24	0,01	1 017,36	0,02	(216,12)	-21,24
Autres produits d'exploitation		91,08		1 136,13	0,02	(1 045,05)	-91,98
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	80,95		1 133,33	0,02	(1 052,38)	-92,86
75810000	DIFF REGLEMENTS POSITIVES	10,13		2,80		7,33	261,79
Total des charges d'exploitation		5 616 713,85	89,53	5 147 056,32	86,56	469 657,53	9,12
Achats de matières premières et autres appro.		4 058 302,38	64,69	3 890 298,09	65,42	168 004,29	4,32
60110100	COUPES ONF/COMMUNE S/PIED	108 127,25	1,72	445 478,34	7,49	(337 351,09)	-75,73
60110101	COUPES ONF/COMMUNE S/PIED EXO	71 233,93	1,14	220 954,00	3,72	(149 720,07)	-67,76
60110110	BOIS FACONNES ONF/COMM	839 546,00	13,38	355 598,00	5,98	483 948,00	136,09
60110111	BOIS FACONNES ONF/COMM EXO	172 356,00	2,75	135 730,00	2,28	36 626,00	26,98
60110200	COUPES PARTICULIERS SUR PIEDS	809 051,88	12,90	681 199,68	11,46	127 852,20	18,77
60110201	COUPES PARTICULIERS SUR PIEDS EXO	620 419,76	9,89	580 840,49	9,77	39 579,27	6,81
60110202	COUPES PARTICULIERS BORD DE ROU	230 610,49	3,68			230 610,49	
60110203	COUPE PARTICULIERS BORD DE ROUT	15 456,26	0,25			15 456,26	
60110210	GRUMES PARTICULIERS SUR PIEDS	131 832,75	2,10	780 567,93	13,13	(648 735,18)	-83,11
60110211	GRUMES PARTICULIERS SUR PIEDS EXO	169 490,30	2,70	673 087,02	11,32	(503 596,72)	-74,82
60110213	GRUMES PARTICULIERS BORD DE ROU	647 914,85	10,33			647 914,85	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
60110214	GRUMES PARTICULIERS BORD DE ROU	225 110,17	3,59			225 110,17	
60110900	BRIS DE RESERVE	18 795,10	0,30	9 875,21	0,17	8 919,89	90,33
60211000	CARBURANT STOCKE	(7 301,82)	-0,12	6 967,42	0,12	(14 269,24)	-204,80
60810900	INDEM.DEGAT PROG.DELAI ONF	5 659,46	0,09			5 659,46	
Variation de stocks approvisionnements		(209 682,56)	-3,34	(471 976,49)	-7,94	262 293,93	55,57
60310000	VARIAT.STO.MAT.PREM FOURNI.	(217 675,00)	-3,47	(465 011,20)	-7,82	247 336,20	53,19
60322110	VAR.STOCK GO/CARBURANT	7 992,44	0,13	(6 965,29)	-0,12	14 957,73	214,75
Autres achats et charges externes		1 393 763,08	22,22	1 360 232,64	22,88	33 530,44	2,47
60600210	CARBURANT SEAT ATECA FX-417-TK	5 963,56	0,10	5 674,85	0,10	288,71	5,09
60600311	CARBURANT DACIA	4 499,14	0,07	5 397,09	0,09	(897,95)	-16,64
60600312	CARBURANT SEAT ATECA GQ-921-JL	5 275,53	0,08	6 923,49	0,12	(1 647,96)	-23,80
60600412	CARBURANT DIVERS	307,22				307,22	
60600413	CARBURANT EM-169-WB	83 630,99	1,33	95 766,87	1,61	(12 135,88)	-12,67
60600414	CARBURANT VOLVO GR-027-QA	10 931,11	0,17			10 931,11	
60601000	CARBURANT "TRONCONNEUSES"	769,42	0,01	815,27	0,01	(45,85)	-5,62
60617000	VETEMENTS DE TRAVAIL	944,50	0,02	1 429,76	0,02	(485,26)	-33,94
60630000	PETIT MATERIEL	8 969,33	0,14	8 471,97	0,14	497,36	5,87
60640000	FOURN. ADMINISTRATIVES	1 126,98	0,02	376,57	0,01	750,41	199,28
61101000	ABATTAGE - FACONNAGE	412 050,72	6,57	465 621,49	7,83	(53 570,77)	-11,51
61102000	DEBARDAGE	346 080,04	5,52	289 687,54	4,87	56 392,50	19,47
61109800	CSTR LECTURE TACHYGRAPHE	130,70		118,50		12,20	10,30
61120000	SOUS TRAITANCE TRANSPORT	75 752,50	1,21	76 787,59	1,29	(1 035,09)	-1,35
61120100	SOUS TRAITANCE TRANSPORT EXO	104 969,73	1,67	9 778,19	0,16	95 191,54	973,51
61221210	LOREQUIP BAIL DACIA SANDERO 2	3 257,80	0,05	4 599,24	0,08	(1 341,44)	-29,17
61221820	LOREQUIP VOLVO EM-169-WB			11 030,50	0,19	(11 030,50)	-100,00
61221830	LOREQUIP BAIL VOLVO GR-027-QA	7 938,33	0,13			7 938,33	
61226110	LOREQUIP BAIL GRUE FV-095-VJ	35 591,99	0,57	36 348,20	0,61	(756,21)	-2,08
61226310	LOREQUIP BAIL SEAT ATECA			2 733,51	0,05	(2 733,51)	-100,00
61226311	LOREQUIP BAIL SEAT ATECA JOHAN	8 616,00	0,14	8 616,00	0,14		
61226312	LOREQUIP BAIL GQ-921-JL	5 083,81	0,08			5 083,81	
61320000	LOCATION SCI DES AULNES	12 996,00	0,21	12 996,00	0,22		
61320100	LOCATION PLACE DE DEPOT	480,00	0,01	100,00		380,00	380,00
61351000	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 284,78	0,02	2 217,36	0,04	(932,58)	-42,06
61352000	LOCATION TELEPHONE	600,00	0,01	600,00	0,01		
61401000	CHARGES LOCAT VIGNOT	2 975,16	0,05	2 609,89	0,04	365,27	14,00
61525000	ENTRETIEN LOCAUX	158,15		161,20		(3,05)	-1,89
61550041	ENTRETIE SEAT ATECA FX-417-TK	2 308,14	0,04	2 425,98	0,04	(117,84)	-4,86
61550042	ENTRETIEN BOXER EJ 997 SK			1 279,77	0,02	(1 279,77)	-100,00
61550045	ENTRETIEN DACIA SANDERO	2 407,91	0,04	1 099,42	0,02	1 308,49	119,02
61550050	ENTRETIEN SEAT ATECA FJ493DK	3 277,07	0,05	2 369,65	0,04	907,42	38,29
61550051	ENTRETIEN SEAT ATECA PIERRE GQ92	455,44	0,01			455,44	
61551200	ENTRETIEN ET REPARATIONS	201,66		193,26		8,40	4,35
61551600	ENT. GRUE CT441AS (4834RY55)	1 473,02	0,02			1 473,02	
61551806	ENTRETIEN VOLVO EM-169-WB	21 025,73	0,34	39 282,07	0,66	(18 256,34)	-46,47
61551807	PNEUS VOLVO EM-169-WB	5 220,14	0,08	12 641,89	0,21	(7 421,75)	-58,71
61551811	ENTRETIEN GRUE FV-095-VJ	33 728,46	0,54	18 821,55	0,32	14 906,91	79,20
61551812	PNEUS GRUE FV 095 VJ	5 045,51	0,08	5 676,41	0,10	(630,90)	-11,11
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	5 502,60	0,09	6 275,80	0,11	(773,20)	-12,32
61561000	MAINTENANCE LOGICUBE	233,00		220,00		13,00	5,91
61562000	MAINTENANCE COPIEUR	816,45	0,01	637,80	0,01	178,65	28,01
61610000	MULTIRISQUES LOCAUX	855,86	0,01	789,12	0,01	66,74	8,46
61610100	ASSURANCE R.C.	1 155,00	0,02	2 732,00	0,05	(1 577,00)	-57,72
61610200	ASSURANCES DIVERSES	330,00	0,01	330,00	0,01		
61611000	ASSURANCE VEHICULES	6 451,39	0,10	6 706,00	0,11	(254,61)	-3,80
61810000	DOCUMENTATION	497,01	0,01	473,42	0,01	23,59	4,98
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	128,11		112,13		15,98	14,25
62140000	PERSONNEL EXT A L'ENTREPR	6 006,85	0,10			6 006,85	
62210000	COMMIS. ET COURTAG.S/ACHATS	42 749,13	0,68	107 990,89	1,82	(65 241,76)	-60,41
62260000	HONORAIRES	11 399,50	0,18	2 393,30	0,04	9 006,20	376,31
62263000	HONORAIRES COMPTA	7 980,00	0,13	6 921,00	0,12	1 059,00	15,30

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
62264000	HONORAIRE COMM COMPTES	7 500,00	0,12	5 700,00	0,10	1 800,00	31,58
62270000	FRS D'ACTES ET CONTENTIEU	12 248,69	0,20	7 757,23	0,13	4 491,46	57,90
62310100	ANNONCES ET INSERTIONS	1 341,48	0,02	503,24	0,01	838,24	166,57
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	103,32		966,21	0,02	(862,89)	-89,31
62380000	CADEAUX,DONS	30,00		30,00			
62506000	MISSIONS	627,92	0,01	657,90	0,01	(29,98)	-4,56
62507000	MISSIONS MANGIN Johan	2 736,09	0,04	2 753,39	0,05	(17,30)	-0,63
62508000	MISSIONS PIERRE MANGIN	4 341,07	0,07	5 323,94	0,09	(982,87)	-18,46
62509000	MISSION COLLIGNON KEVIN	2 250,03	0,04	2 506,74	0,04	(256,71)	-10,24
62510100	FRS AUTOROUTE T T VEHICULE	383,33	0,01			383,33	
62510500	FRAIS AUTOROUTE D.MANGIN	1 038,24	0,02	6,24		1 032,00	N/S
62510600	FRAIS AUTOROUTE J.MANGIN	90,50		102,07		(11,57)	-11,34
62510620	FRS AUTOROUTE K.COLLIGNON	431,31	0,01	208,25		223,06	107,11
62510800	FRAIS AUTOROUTE PIERRE MANGIN	27,08		231,58		(204,50)	-88,31
62510900	FRAIS AUTOROUTE POLI JM	572,43	0,01	462,20	0,01	110,23	23,85
62514000	IND.KILOMETRIQUES PRESIDENT	14 764,28	0,24	14 857,70	0,25	(93,42)	-0,63
62570000	RECEPTIONS	5 515,41	0,09	8 346,13	0,14	(2 830,72)	-33,92
62601000	TIMBRES POSTE	12,00		1 609,90	0,03	(1 597,90)	-99,25
62605101	TEL. BUREAU ET MOBILES			134,72		(134,72)	-100,00
62605102	TEL MOBILES	1 868,17	0,03	2 091,27	0,04	(223,10)	-10,67
62605103	TEL FIXE ET INTERNET	2 385,68	0,04	2 208,48	0,04	177,20	8,02
62750100	FRAIS BPLC SARL D.MANGIN	23 012,77	0,37	23 825,52	0,40	(812,75)	-3,41
62810000	COTISATIONS PROF	4 164,00	0,07	3 241,50	0,05	922,50	28,46
62816000	COTIS C.V.O. ENTREPRISE	8 662,81	0,14	8 475,89	0,14	186,92	2,21
62820000	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25,00				25,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		12 655,67	0,20	12 816,27	0,22	(160,60)	-1,25
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	1 716,70	0,03	1 653,75	0,03	62,95	3,81
63180000	CHARGES FISC./CONGES PAYES	(2,97)		2,00		(4,97)	-248,50
63330000	FORMATION PROF	1 387,82	0,02	1 337,00	0,02	50,82	3,80
63510200	VIGNETTE CARTE GRISE VEHI	4 136,28	0,07	1 532,52	0,03	2 603,76	169,90
63510901	TAXE ESSIEU EM-169-WB	316,00	0,01	540,00	0,01	(224,00)	-41,48
63511100	COTIS.FONCIERE DES ENTREP	1 686,00	0,03	1 688,00	0,03	(2,00)	-0,12
63511200	COTIS S/LA VALEUR AJOUTEE	2 725,00	0,04	5 763,00	0,10	(3 038,00)	-52,72
63512000	TAXES FONCIERES	270,00		300,00	0,01	(30,00)	-10,00
63514000	TAXE VH DE SOCIETE	416,00	0,01			416,00	
63580000	AUTRES DROITS	4,84				4,84	
Salaires et traitements		261 846,99	4,17	255 273,47	4,29	6 573,52	2,58
64103000	SALAIRES CHAUFFEURS	45 252,92	0,72	43 445,57	0,73	1 807,35	4,16
64110400	SAL FEMME DE MENAGE	1 455,57	0,02	1 458,15	0,02	(2,58)	-0,18
64110500	SAL MANGIN Johan	72 429,28	1,15	72 311,55	1,22	117,73	0,16
64110600	SALAIRE MANGIN Pierre	71 834,44	1,14	71 679,23	1,21	155,21	0,22
64110700	SALAIRE COLLIGNON KEVIN	32 749,18	0,52	32 553,78	0,55	195,40	0,60
64110800	SAL SECRETAIRE	28 570,81	0,46	21 647,44	0,36	6 923,37	31,98
64120000	CONGES PAYES	(216,81)		132,11		(348,92)	-264,11
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 171,00	0,10	8 784,58	0,15	(2 613,58)	-29,75
64143000	INDEMNITES PANIER	3 600,60	0,06	3 261,06	0,05	339,54	10,41
Charges sociales du personnel		94 073,77	1,50	91 294,22	1,54	2 779,55	3,04
64510000	URSSAF S/SALAIRES	70 447,49	1,12	67 194,06	1,13	3 253,43	4,84
64520000	MUTUELLE ENTREPRISE	1 682,09	0,03	1 613,40	0,03	68,69	4,26
64530000	COTISATIONS RETRAITE AGRR	19 317,07	0,31	19 294,85	0,32	22,22	0,12
64530500	URRPIMMEC PREV	2 586,09	0,04	2 565,92	0,04	20,17	0,79
64537000	CHARGES S/CONGES PAYES	(468,97)	-0,01	52,24		(521,21)	-997,72
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	510,00	0,01	573,75	0,01	(63,75)	-11,11
Dotation aux amortissements sur immobilisations		5 748,97	0,09	8 188,64	0,14	(2 439,67)	-29,79
68111000	DOT.AMORT.S/IMMO.INCORPORE.	321,95	0,01	382,67	0,01	(60,72)	-15,87
68112000	DOT AMORT.IMMO.CORPORELL	5 427,02	0,09	7 805,97	0,13	(2 378,95)	-30,48

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Autres charges de gestion courante	5,55		929,48	0,02	(923,93)	-99,40
65810000 CHARGES DE GESTION COURANTE	5,55		929,48	0,02	(923,93)	-99,40
Résultat d'exploitation	658 901,69	10,50	806 673,43	13,57	(147 771,74)	-18,32
Total des produits financiers	1,80		1,13		0,67	59,29
Produits financiers de participations	1,80		1,13		0,67	59,29
76170000 REVENUS DE TITRES	1,80		1,13		0,67	59,29
Total des charges financières	5 959,37	0,09	1 321,34	0,02	4 638,03	351,01
Intérêts et charges assimilées	5 959,37	0,09	1 321,34	0,02	4 638,03	351,01
66110060 INT'S SUR EMPRUNT FORET 50 KE	4,49		94,71		(90,22)	-95,26
66110070 INT S'EMPRUNT 120 KE			325,05	0,01	(325,05)	-100,00
66110080 INT BPALC S'EMPRUNT 73 KE	1 580,54	0,03	445,51	0,01	1 135,03	254,77
66110090 INT BPALC S'EMPRUNT 60 KE	235,27		376,79	0,01	(141,52)	-37,56
66110120 INT S'EMPRUNT 164.5 KE	3 941,32	0,06			3 941,32	
66161010 INT.TRIMESTRIELS BPL	109,44		79,28		30,16	38,04
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	88,31				88,31	
Résultat financier	(5 957,57)	-0,09	(1 320,21)	-0,02	(4 637,36)	-351,26
Résultat courant avant impôts	652 944,12	10,41	805 353,22	13,54	(152 409,10)	-18,92
Total des produits exceptionnels	10 000,00	0,16	13 840,40	0,23	(3 840,40)	-27,75
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 000,00	0,16	3 877,40	0,07	6 122,60	157,90
77521300 CESSIONS FORETS			3 000,00	0,05	(3 000,00)	-100,00
77521700 CESSION MATERIELS	10 000,00	0,16			10 000,00	
77562600 CESSION IMMOB FINANCIERES			877,40	0,01	(877,40)	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			9 963,00	0,17	(9 963,00)	-100,00
78750000 REPRISE PROV. POUR RISQUES			9 963,00	0,17	(9 963,00)	-100,00
Total des charges exceptionnelles	14 280,61	0,23	19 794,64	0,33	(5 514,03)	-27,86
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	14 224,00	0,23	15 256,00	0,26	(1 032,00)	-6,76
67120000 AMENDES ET PENALITES NON DEDUC	14 224,00	0,23	554,00	0,01	13 670,00	N/S
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			14 702,00	0,25	(14 702,00)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital	56,61		4 538,64	0,08	(4 482,03)	-98,75
67521000 VNC FORETS			2 000,00	0,03	(2 000,00)	-100,00
67528200 VNC MAT TRANSPORT	56,61				56,61	
67528300 VNC MATERIEL BUREAU			1 578,64	0,03	(1 578,64)	-100,00
67562600 VAL.COMPTA.IMMOB.FIN.CED.			960,00	0,02	(960,00)	-100,00
Résultat exceptionnel	(4 280,61)	-0,07	(5 954,24)	-0,10	1 673,63	28,11
Impôts sur les bénéfices	161 030,00	2,57	183 188,00	3,08	(22 158,00)	-12,10
69500000 IMPOTS SOCIETE	161 030,00	2,57	183 188,00	3,08	(22 158,00)	-12,10
Résultat de l'exercice	487 633,51	7,77	616 210,98	10,36	(128 577,47)	-20,87

Compte rendu de travaux

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 25 juillet 2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS DANY MANGIN** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	4 209 832	euros
Chiffre d'affaires :	6 273 774	euros
Résultat net comptable :	487 634	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VANDOEUVRE LES NANCY
Le 13/05/2024

Signature

Dossier de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart		%
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 273 774	100,00	5 946 347	100,00	327 426	5,51	
Ventes de marchandises							
- Achats de marchandises							
- Variation stocks de marchandises							
MARGE COMMERCIALE (a)							
Production vendue	6 273 774	100,00	5 946 347	100,00	327 426	5,51	
+ Variation production stockée							
+ Production immobilisée							
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 273 774	100,00	5 946 347	100,00	327 426	5,51	
- Achats stockés approvisionnement	4 058 302	64,69	3 890 298	65,42	168 004	4,32	
- Variation des stocks et approvisionnement	(209 683)	-3,34	(471 976)	-7,94	262 294	-55,57	
- Achats de sous-traitance directe							
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	2 425 154	38,66	2 528 026	42,51	(102 872)	-4,07	
MARGES (Commerciale + Production)	2 425 154	38,66	2 528 026	42,51	(102 872)	-4,07	
- Achats non stockés (c)	122 418	1,95	124 856	2,10	(2 438)	-1,95	
- Autres charges externes (c)	1 270 544	20,25	1 234 359	20,76	36 185	2,93	
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	5 241 582	83,55	4 777 537	80,34	464 045	9,71	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	1 032 192	16,45	1 168 810	19,66	(136 618)	-11,69	
+ Subventions d'exploitation							
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 102	0,05	2 993	0,05	109	3,64	
- Autres impôts et taxes	9 554	0,15	9 824	0,17	(269)	-2,74	
- Salaires et traitements	261 847	4,17	255 273	4,29	6 574	2,58	
- Charges sociales	94 074	1,50	91 294	1,54	2 780	3,04	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	663 616	10,58	809 426	13,61	(145 811)	-18,01	
+ Reprises sur amortissements et provisions							
+ Autres produits d'exploitation	91		1 136	0,02	(1 045)	-91,98	
+ Transfert de charges d'exploitation	950	0,02	5 229	0,09	(4 279)	-81,84	
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	5 749	0,09	8 189	0,14	(2 440)	-29,79	
- Autres charges de gestion courante	6		929	0,02	(924)	-99,40	
RÉSULTAT EXPLOITATION	658 902	10,50	806 673	13,57	(147 772)	-18,32	
Bénéfice-perte sur opérations en commun							
+ Produits financiers	2		1		1	59,29	
- Charges financières	5 959	0,09	1 321	0,02	4 638	351,01	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	652 944	10,41	805 353	13,54	(152 409)	-18,92	
Produits exceptionnels	10 000	0,16	13 840	0,23	(3 840)	-27,75	
- Charges exceptionnelles	14 281	0,23	19 795	0,33	(5 514)	-27,86	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 281)	-0,07	(5 954)	-0,10	1 674	28,11	
- Participation des salariés							
- Impôts sur les bénéfices	161 030	2,57	183 188	3,08	(22 158)	-12,10	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	487 634	7,77	616 211	10,36	(128 577)	-20,87	

Tableau des Emplois et Ressources

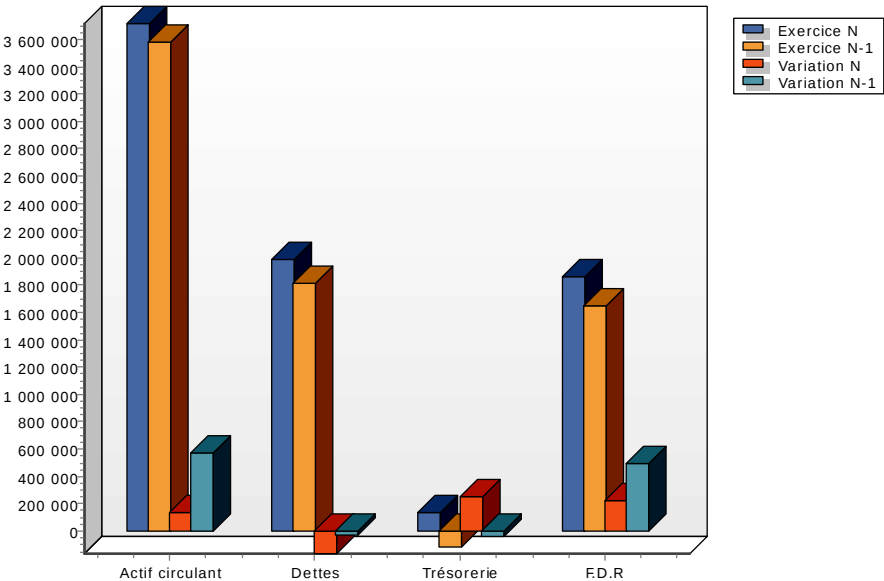
Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes		31/12/2023	31/12/2022
E M P L O I S	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	201 250	201 250
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	120 504	81 805
	Immobilisations financières	345	56 000
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	115 626	82 717
TOTAL DES EMPLOIS		437 725	421 771
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	663 616	809 426
	+ Transferts de charges (d'exploitation)	950	5 229
	+ Autres produits (d'exploitation)	91	1 136
	- Autres charges (d'exploitation)	6	929
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers	2	1
	- Charges financières	5 959	1 321
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles	14 224	15 256
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices	161 030	183 188
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	483 439	615 098
R E S S O U R C E S	Capacité d'autofinancement de l'exercice	483 439	615 098
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles	10 000	3 000
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		877
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
TOTAL DES RESSOURCES	Augmentation des dettes financières (b) (c)	164 691	299 464
		658 131	918 439
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		220 406	496 668

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
Etat en valeurs brutes		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	2 703 752	2 913 435	209 683	471 976
	Clients	646 968	444 833	(202 135)	149 504
	Autres créances	227 498	358 182	130 683	(53 931)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 578 219	3 716 449	138 230	567 549
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	1 604 393	1 858 086	(253 693)	(4 932)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	213 000	125 785	87 215	(28 261)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	1 817 393	1 983 870	(166 477)	(33 193)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		1 760 826	1 732 579	(28 247)	534 356
TRESORERIE	Disponible		134 608	134 608	
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	114 045		(114 045)	37 688
	TOTAL TRESORERIE	(114 045)	134 608	248 653	(37 688)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		1 646 781	1 867 187	220 406	496 668

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Flux de trésorerie

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net	487 634	616 211
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions (A)	5 749	8 189
	- Reprises sur amortissements et provisions (A)		
	- Produits de cession éléments de l'actif	(10 000)	(3 877)
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés	57	4 539
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat		
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	483 439	625 061
	Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs nettes)		
	+/- Variation des stocks	(209 683)	(471 976)
	+/- Variation des créances clients	202 135	(149 504)
	+/- Variation des autres créances d'exploitation	(130 683)	43 968
	+/- Variation des dettes fournisseurs	253 693	4 932
	+/- Variation des autres dettes d'exploitation	(87 215)	28 261
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		511 686	80 741
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Cessions immobilisations incorporelles		
	+ Cessions immobilisations corporelles	10 000	3 000
	+ Cessions/réductions immobilisations financières		877
	- Acquisitions immobilisations incorporelles		
	- Acquisitions immobilisations corporelles	(120 504)	(81 805)
	- Acquisitions immobilisations financières	(345)	(56 000)
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
	+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		(110 849)	(133 927)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ¹		
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement	(201 250)	(201 250)
	+ Augmentation des dettes financières (B)	164 691	299 464
	- Remboursement des dettes financières (B)	(115 626)	(82 717)
	+ Avances reçues des tiers		
	- Avances remboursées aux tiers		
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
	- Variation du capital souscrit non appelé		
	- Variation du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		(152 184)	15 497
TRESORERIE	Trésorerie d'ouverture	(114 045)	(76 356)
	Trésorerie de clôture	134 608	(114 045)
	VARIATION DE LA TRESORERIE	248 653	(37 688)

¹dont subventions d'investissement reçues

(A) Hors actif circulant

(B) Y compris les comptes courants d'associés

Ratios comparatifs

Etat exprimé en euros	31/12/202312	31/12/202212	31/12/202112
$\frac{\text{Stock moyen (S.I. + S.F. / 2)}}{\text{Achats de marchandises}} \times 30 \times \text{Nombre de mois de la période}$			
ROTATION DU STOCK MARCHANDISES (Jours)			

Une augmentation de ce ratio peut révéler des achats massifs en fin d'année, une dégradation de la gestion du stock, une baisse du niveau d'activité.

$\frac{\text{Stock moyen (S.I. + S.F. / 2)}}{\text{Produit vendue - Résultat d'exploitation}} \times 30 \times \text{Nombre de mois}$			
	5 614 872	5 139 674	3 629 421
ROTATION STOCK DES PRODUITS FINIS ET INTER. (Jours)			

Ce ratio mesure de délai moyen d'écoulement des produits intermédiaires et finis.

$\frac{\text{Stock moyen (S.I. + S.F. / 2)}}{\text{Achats de matières premières et autres approvisionnements}} \times 30 \times \text{Nombre de mois de la période}$			
	2 808 594 4 058 302	2 467 764 3 890 298	1 944 984 3 052 870
ROTATION DU STOCK MATIERES PREMIERES (Jours)	249,14	228,36	229,36

$\frac{\text{Dettes fournisseurs}}{\text{Achats + charges externes TTC}} \times 30 \times \text{Nombre de mois de la période}$			
	1 858 086 6 257 956	1 604 393 5 959 535	1 599 461 4 400 551
DELAI MOYEN DU CREDIT FOURNISSEURS (Jours)	106,89	96,92	130,85

Une augmentation de délai moyen de règlement des fournisseurs peut traduire une utilisation accrue des facilités de crédit, ou des difficultés de trésorerie.

$\frac{\text{Créances clients brutes + effets escomptés}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}} \times 30 \times \text{Nombre de mois}$			
	444 833 6 659 816	646 968 6 113 286	497 464 4 238 197
DELAI MOYEN DU CREDIT CLIENTS (Jours)	24,05	38,10	42,26

L'existence de créances douteuses importantes peut influencer ce ratio.

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 21
----------------------------	-----------------	-----------

Ratios comparatifs

Etat exprimé en euros		31/12/2023	12	31/12/2022	12	31/12/2021	12
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total bilan}} \times 100$		1 818 139		1 531 756		1 116 795	
		4 209 832		3 821 950		3 119 360	
AUTONOMIE FINANCIERE (%)		43,19		40,08		35,80	

Ce ratio exprime l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times 30 \times \text{Nombre de mois de la période}$		1 732 579		1 760 826		1 226 470	
		6 273 774		5 946 347		4 048 694	
EVOLUTION DU B.F.R. (Jours)		99,42		106,60		109,05	

La valeur de ce ratio est à rapprocher du niveau d'activé de l'entreprise.
Il indique, en nombre de jours de chiffre d'affaires, l'importance du B.F.R.

$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Situation nette}} \times 100$		487 634		616 211		328 439	
		1 818 139		1 531 756		1 116 795	
RENTABILITE FINANCIERE (%)		26,82		40,23		29,41	

Ce ratio mesure la rentabilité de l'investissement des associés.
Remarque : Il est non significatif pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Annexe légale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 209 832 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 285 617 euros** et un total **charges** de **5 797 984 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **487 634 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à deux fois l'excédent brut d'exploitation de l'exercice, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2023.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participations

Dans le poste "Autres participations" figurent des titres de la SCI 3M pour un montant de 56 000 € correspondant à une participation de 93,33% dans celle-ci.

Les pertes de la SCI 3M enregistrées en 2022 qui se sont élevées à 53,8 K€ étaient principalement dues aux frais d'acquisition des immeubles pour 29 K€, frais d'agence pour 10 K€ et réparations pour 8,2 K€. En 2023 un immeuble a été vendu en générant une plus value de 5 K€. Cependant, en raison de nouvelles dépenses de réparations de 11 K€ et de charges d'intérêts d'emprunt de 8 K€, le résultat net comptable est ressorti déficitaire de 6 K€ de telle sorte que les capitaux propres sont négatifs au 31/12/23 de -470 € .

La valeur nette comptable des terrains et constructions inscrite au bilan au 31/12/23 s'établit à 265 K€ pour un montant de loyers annuels de 30 K€. Sur la base d'un taux de rendement brut de 9% la valeur d'usage des constructions s'élève à 330 K€, dégageant ainsi une plus value latente de 65 K€ .

Dans ces conditions, l'actif net comptable corrigé étant au moins égal au capital social, il n'y a pas lieu d'envisager de dépréciation des titres de la SCI.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 326	322		2 648
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 326	322		2 648
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	29 673			29 673
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 269	825	1 203	2 890
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	11 562	1 963	198	13 326
Matériel de bureau, mobilier	7 301	2 639	507	9 433	
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 804	5 427	1 908	55 322
TOTAL		54 130	5 749	1 908	57 970

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	43 125			43 125
	Sur stocks et en-cours	30 995			30 995
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		74 120			74 120
TOTAL GENERAL		74 120			74 120
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	40 000		40 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	32 349	32 349	
	Autres créances clients	412 483	412 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	22 158	22 158	
	Taxes sur la valeur ajoutée	270 643	270 643	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 677	2 677	
	Groupe et associés (2)	15 102	15 102	
	Débiteurs divers	5 892	5 892	
	Charges constatées d'avances	41 709	41 709	
	TOTAL DES CREANCES	843 014	803 014	40 000
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	216 809	78 137	138 672	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 858 086	1 858 086		
	Personnel et comptes rattachés	61 052	61 052		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 691	29 691		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 337	10 337		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 420	3 420		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	191 013	191 013		
	Autres dettes	21 285	21 285		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 391 693	2 253 021	138 672	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	164 500			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 525			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	55 117			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		137 647
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		345
INT COUR/EMPT A PAYER	345	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		69 027
FNP PERSONNEL EXT.A L'ENTREPRISE	3 042	
FNP HONORAIRES COMPTA	9 576	
FNP HON. COMM CPTEs	8 040	
FNP ACHAT BOIS	13 200	
FNP ABATTAGE	10 157	
FNP DEBARDAGE	15 888	
FNP CHARG.LOC VIGNOT	2 130	
FNP ENTRETIEN MATERIEL	775	
TELEPHONE A PAYER	26	
FRAIS BANCAIRES A PAYER	6 192	
Dettes fiscales et sociales		68 274
PROV. POUR CONGES PAYES	22 035	
PRIME A PAYER	26 171	
CHARGES SOC./C.P. A PAYER	8 373	
CHARG. SOC./PRIMES A PAYER	9 000	
CHARGES FISC./PROV. CP	271	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	316	
TAXE SUR VEHIC A PAYER	416	
TAXE APPRENTISS A PAYER	441	
C.V.A.E. A PAYER	1 251	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			41 709
CREDIT BAIL		40 695	
LOCATIONS FINANCIERES		300	
MAINTENANCE		447	
TELEPHONE		138	
ABONNEMENTS		130	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			41 709

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		306 257
Autres créances clients CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	303 579	303 579
Autres créances TIPP A RECEVOIR	2 677	2 677

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI 3M		(470)	93,33	(6 682)
2. Participations (10 à 50 %)				
TRANSILVALUX (comptes non disponibles, liquidation judiciaire)			25,00	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Bilan Passif Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	135 896			

--

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 35
----------------------------	-----------------	-----------

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
VALEUR D'ORIGINE					400 776	400 776
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				84 829	84 829
	Dotation exercice				59 084	59 084
	TOTAL				143 913	143 913
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				94 714	94 714
	Redevances Exercice				88 208	88 208
	TOTAL				182 922	182 922
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				83 484	83 484
	entre 1 et 5 ans				151 981	151 981
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				235 465	235 465
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				256	256
	entre 1 et 5 ans				3 752	3 752
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				4 008	4 008
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					57 230	57 230

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Effets escomptés				
Avals, cautions et garanties				
Cautions bois BPLC			2 144 610	
Bois BPLC certificat décharge				2 144 610
ONF caution bois				
ONF caution bois certificat décharge				
			2 144 610	2 144 610
Engagements de crédit-bail				
Crédit bail			239 473	
			239 473	
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Compte tenu des caractéristiques de l'effectif (âge, ancienneté, rémunérations) et de la probabilité que les personnes concernées soient présentes au sein de la société lors de leur départ en retraite, le montant des engagements peut être estimé à :			6 140	
			6 140	
Autres engagements				
Emprunts : capital restant à devoir			216 463	
			216 463	
Total des engagements financiers (1)			2 606 686	2 144 610
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

--

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

OPERATION D'APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE A LA SOCIETE

Article 151 octies du CGI

Apporteur : M. Dany MANGIN

Entreprise individuelle apportée :	Dany MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT
---	--

Société bénéficiaire de l'apport :	SAS DANY MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT Siret : 429 875 321 00011
---	---

Date de l'apport : 01/01/2008

Titres reçus en rémunération de l'apport :	M. Dany MANGIN a reçu 1 040 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, plus 25 euros de prime d'apport
---	---

Détail des Immobilisations et Amortissements

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Exprimé en euros

Numéro		Reg.	Sec.	Désignation		Qte rest.	Fournisseur		Date Acquis.			
Mode Taux		Durée	an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin	VNC	
Compte				20510000		LOGICIELS						
201101		0000 / 0000		LOG. ALX GESTION CARBURANT		1,00 PETROGEST SAS		20/10/2020				
L	33,33	03 - 00		20/10/2020	899,00	658,44	899,00	240,56		899,00	0,00	
201201		0000 / 0000		PACK OFFICE 2019		1,00 NEOEST SAS		24/12/2020				
L	33,33	03 - 00		24/12/2020	249,00	167,61	249,00	81,39		249,00	0,00	
Sous-total					1 148,00	826,05	1 148,00	FL 321,95	1 148,00 0,00			
Compte				20700000		FONDS COMMERCIAL						
080102		0000 / 0000		DMEXPLOIT. FORESTIERE		1,00 DM		01/01/2008				
N	0,00	00 - 00		01/01/2008	44 000,00		44 000,00				44 000,00	
Sous-total					44 000,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00 44 000,00			
Compte				20861000		DT/BAIL CONTRATS CR.BAIL						
080127		0000 / 0000		DROIT AU BAIL CTRAT C. BAIL		1,00		01/01/2008				
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	1 500,00	1 500,00	1 500,00			1 500,00	0,00	
Sous-total					1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00 0,00			
Compte				21130300		FORET DUVAL						
180301		0000 / 0000		FORET DUVAL CHABAUD		1,00 MICHEL DUVAL		27/03/2018				
N	0,00	00 - 00		27/03/2018	47 000,00		47 000,00				47 000,00	
Sous-total					47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00 47 000,00			
Compte				21130400		FORET APREMONT LA FORET						
110801		0000 / 0000		FORET APPREMONT		1,00		26/08/2011				
N	0,00	00 - 00		26/08/2011	15 000,00		15 000,00				15 000,00	
Sous-total					15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00 15 000,00			
Compte				21130800		FORET PIETREMENT						
170401		0000 / 0000		FORET LA PORTE DU DER		1,00 PIETREMENT		28/04/2017				
N	0,00	00 - 00		28/04/2017	8 000,00		8 000,00				8 000,00	
Sous-total					8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00 8 000,00			
Compte				21130900		FORET VERRAUX						
170501		0000 / 0000		FORET BAILLY / ROBERT MAGNY		1,00 VERRAUX		26/05/2017				
N	0,00	00 - 00		26/05/2017	4 000,00		4 000,00				4 000,00	
Sous-total					4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00 4 000,00			
Compte				21131000		FORET ST BOINGT						
211103		0000 / 0000		FORET ST BOINGT		1,00 M. ET MME GROSJEAN		29/11/2021				
N	0,00	00 - 00		29/11/2021	15 000,00		15 000,00				15 000,00	
Sous-total					15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00 15 000,00			
Compte				21131100		FORET MOIREMONT						
220901		0000 / 0000		FORET MOIREMONT		1,00 MEUNIER JEAN-MICHEL		27/09/2022				
N	0,00	00 - 00		27/09/2022	73 000,00		73 000,00				73 000,00	
Sous-total					73 000,00	0,00	73 000,00	0,00	0,00 73 000,00			
Compte				21131200		FORET COURBESSEAUX GIRARD						
221201		0000 / 0000		FORET COURBESSEAUX		1,00 ACQ.GIRARD		27/12/2022				
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	4 000,00		4 000,00				4 000,00	
Sous-total					4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00 4 000,00			
Compte				21131300		FORET SCHILLER/FRAMPAS						

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Exprimé en euros

Numéro		Reg. Sec.		Désignation		Qte rest.		Fournisseur		Date Acquis.		VNC	
Mode	Taux	Durée	an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale		Dérogatoire	Amort. fin		
2304010000 / 0000FORET FRAMPAS1,00 ACQ.THIEBLEMONT26/04/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	17 000,00		17 000,00						17 000,00
Sous-total					17 000,00	0,00	17 000,00	0,00			0,00		17 000,00
Compte21131400FORET COURTAOULT GF VALLEE D'A													
2304020000 / 0000FORET COURTAOULT1,00 ACQ.GF VALLEE DE L'ARMANCE26/04/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	2 788,00		2 788,00						2 788,00
Sous-total					2 788,00	0,00	2 788,00	0,00			0,00		2 788,00
Compte21131500FORET ERVY LE CHATEL/GF VALLEE													
2304030000 / 0000FORET ERVY LE CHATEL1,00 GF VALLEE D'ARMANCE26/04/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	59 751,00		59 751,00						59 751,00
Sous-total					59 751,00	0,00	59 751,00	0,00			0,00		59 751,00
Compte21131600FORET HAMPIGNY/GF VALLEE D'ARM													
2304040000 / 0000FORET HAMPIGNY1,00 ACQ.GF VALLEE D'ARMANCE26/04/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	4 961,00		4 961,00						4 961,00
Sous-total					4 961,00	0,00	4 961,00	0,00			0,00		4 961,00
Compte21131700FORET DE HAMPONT													
2309020000 / 0000FORET HAMPONT1,00 ACQ.THIRIET22/09/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		30/12/1899	7 000,00		7 000,00						7 000,00
Sous-total					7 000,00	0,00	7 000,00	0,00			0,00		7 000,00
Compte21132000FORET THIONVILLE													
2311020000 / 0000FORET THIONVILLE1,00 GF TAMARAK24/11/2023 (Acq.)													
N	0,00	00 - 00		24/11/2023	27 500,00		27 500,00						27 500,00
Sous-total					27 500,00	0,00	27 500,00	0,00			0,00		27 500,00
Compte21430000EQUIP DEBIT DE CARBURANT													
0101010000 / 0000MISE EN PLACE CUVE1,0001/01/2001													
L	12,50	08 - 00		01/01/2001	28 812,71	28 812,71	28 812,71				28 812,71		0,00
0509010000 / 0000JAUGE ELECT. DEBIT CARBURANT1,0027/09/2005													
L	25,00	04 - 00		27/09/2005	860,00	860,00	860,00				860,00		0,00
Sous-total					29 672,71	29 672,71	29 672,71	0,00			29 672,71		0,00
Compte21540000MATERIEL													
1203010000 / 0000TRONCONNEUSE HUSQVARNA0,0031/03/2012Except. (Sortie tot.)													
L	33,33	03 - 00		31/03/2012	1 203,18	1 203,18	1 203,18				1 203,18		0,00
2004010000 / 0000TRACTEUR TONDEUSE HUSQVARNA1,00 EST VALENTIN SAS27/04/2020													
L	25,00	04 - 00		27/04/2020	2 332,50	1 561,49	2 332,50	583,13			2 144,62		187,88
2011020000 / 0000TRONCONNEUSE HUSQVARNA1,00 ETS VALENTIN SAS30/11/2020													
L	25,00	04 - 00		30/11/2020	966,20	503,90	966,20	241,55			745,45		220,75
Sous-total					4 501,88	3 268,57	4 501,88	FL 824,68			4 093,25		408,63
Sous-total Sorties					1 203,18	1 203,18	1 203,18				1 203,18		0,00
Sous-total Hors Sorties					3 298,70	2 065,39	3 298,70	FL 824,68			2 890,07		408,63
Compte21820000MAT.TRANSPORT VEHICULE													
2004020000 / 0000PEUGEOT BOXER EJ-997-SK1,00 ROBIN SAS16/04/2020													
L	33,33	03 - 00		16/04/2020	12 250,00	11 059,02	12 250,00	1 190,98			12 250,00		0,00
2204010000 / 0000SEAT ATECA FJ-493-DK0,00 LOREQUIP BAIL14/04/2022Except. (Sortie tot.)													
L	50,00	02 - 00		14/04/2022	254,77	90,94	254,77	107,22			198,16		56,61

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Exprimé en euros

Numéro		Reg. Sec.		Désignation		Qte rest.		Fournisseur		Date Acquis.	
Mode	Taux	Durée	an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin	VNC
Compte		21820000			MAT.TRANSPORT VEHICULE				(Suite)		
230901		0000 / 0000			DACIA SANDERO		1,00 LOREQUIP BAIL		05/09/2023 (Acq.)		
L	33,33	03 - 00		05/09/2023	136,88		136,88	14,70		14,70	122,18
Sous-total					12 641,65	11 149,96	12 641,65 FL	1 312,90		12 462,86	178,79
Sous-total Sorties					254,77	90,94	254,77 FL	107,22		198,16	56,61
Sous-total Hors Sorties					12 386,88	11 059,02	12 386,88 FL	1 205,68		12 264,70	122,18
Compte		21824000			MAT.ROULANT S/REMORQUE						
220501		0000 / 0000			TRACTEUR VOLVO EM169-WB		1,00 LOREQUIP BAIL		13/05/2022		
L	50,00	02 - 00		13/05/2022	1 300,00	411,67	1 300,00	650,00		1 061,67	238,33
Sous-total					1 300,00	411,67	1 300,00 FL	650,00		1 061,67	238,33
Compte		21830000			MAT BUREAU						
080109		0000 / 0000			DESTRUCTEUR HSM		1,00		01/01/2008		
L	100,00	01 - 00		01/01/2008	66,90	66,90	66,90			66,90	0,00
090101		0000 / 0000			MBI LOGICUBE IMPRIMANTE		1,00		23/01/2009		
L	25,00	04 - 00		23/01/2009	2 997,48	2 997,48	2 997,48			2 997,48	0,00
220601		0000 / 0000			APPLE IPHONE 13PRO		3,00 ORANGE		30/06/2022		
L	33,33	03 - 00		30/06/2022	3 249,78	544,64	3 249,78	1 083,26		1 627,90	1 621,88
Sous-total					6 314,16	3 609,02	6 314,16 FL	1 083,26		4 692,28	1 621,88
Compte		21832000			MAT INFORMATIQUE						
160302		0000 / 0000			TABLETTE ADROID MTT 3G-GPS		0,00 GEORM		08/03/2016 Except. (Sortie tot.)		
L	33,33	03 - 00		08/03/2016	507,00	507,00	507,00			507,00	0,00
201202		0000 / 0000			ORD. LENOVO M720		1,00 NEOEST SAS		24/12/2020		
L	33,33	03 - 00		24/12/2020	1 183,00	796,33	1 183,00	386,67		1 183,00	0,00
211101		0000 / 0000			HANDHELD X41 SCANNER ID		1,00 MBI		23/11/2021		
L	33,33	03 - 00		23/11/2021	996,55	367,24	996,55	332,18		699,42	297,13
211102		0000 / 0000			LOGICUBE ARBRE GRUME		1,00 MBI		23/11/2021		
L	33,33	03 - 00		23/11/2021	1 791,00	660,02	1 791,00	597,00		1 257,02	533,98
230601		0000 / 0000			IPAD + CLAVIER		1,00 BOULANGER		15/06/2023 (Acq.)		
L	33,33	03 - 00		15/06/2023	803,32		803,32	145,79		145,79	657,53
230602		0000 / 0000			IPHONE 12 SKP NOIR 64GO		1,00 ORANGE BUSINESS SERVICES		30/06/2023 (Acq.)		
L	33,33	03 - 00		30/06/2023	564,12		564,12	94,54		94,54	469,58
Sous-total					5 844,99	2 330,59	5 844,99 FL	1 556,18		3 886,77	1 958,22
Sous-total Sorties					507,00	507,00	507,00			507,00	0,00
Sous-total Hors Sorties					5 337,99	1 823,59	5 337,99 FL	1 556,18		3 379,77	1 958,22
Compte		21840000			MOBILIER						
080115		0000 / 0000			INTERFACE CAISSE 1870D		1,00		01/01/2008		
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	50,00	50,00	50,00			50,00	0,00
080116		0000 / 0000			ARMOIRE + TABLETTES		1,00		01/01/2008		
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	50,00	50,00	50,00			50,00	0,00
080117		0000 / 0000			POSTE 1600		1,00		01/01/2008		
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	50,00	50,00	50,00			50,00	0,00
080118		0000 / 0000			POSTE 1841P		1,00		01/01/2008		
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	60,00	60,00	60,00			60,00	0,00
080119		0000 / 0000			SIEGES BUREAU		2,00		01/01/2008		
L	50,00	02 - 00		01/01/2008	50,00	50,00	50,00			50,00	0,00

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Exprimé en euros

Numéro				Reg. Sec.		Désignation		Qte rest.		Fournisseur		Date Acquis.		VNC	
Mode	Taux	Durée	an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin					
Compte				21840000				MOBILIER				(Suite)			
080120				0000 / 0000				BUREAU 1200 SERIE EVOLU				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	20,00	20,00	20,00			20,00		0,00			
080121				0000 / 0000				ENS. MOBILIER BUREAU				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	698,00	698,00	698,00			698,00		0,00			
080122				0000 / 0000				TABLE BUREAU + SIEGE				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	37,61	37,61	37,61			37,61		0,00			
080123				0000 / 0000				CAISSON				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	30,00	30,00	30,00			30,00		0,00			
080124				0000 / 0000				ALARME BUREAU VIGNOT				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	276,69	276,69	276,69			276,69		0,00			
080125				0000 / 0000				ARMOIRE IGNIFUGEE				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	18,78	18,78	18,78			18,78		0,00			
080126				0000 / 0000				COFFRE SECURITE				1,00		01/01/2008	
L	50,00	02	- 00	01/01/2008	20,19	20,19	20,19			20,19		0,00			
Sous-total					1 361,27	1 361,27	1 361,27	0,00					1 361,27	0,00	
Total					393 284,66	54 129,84	393 284,66	FL	5 748,97					59 878,81	333 405,85
Total Sorties					1 964,95	1 801,12	1 964,95	FL	107,22					1 908,34	56,61
Total Hors Sorties					391 319,71	52 328,72	391 319,71	FL	5 641,75					57 970,47	333 349,24

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 17 Rue Jeanne d'Arc			55200 Vignot		Durée de l'exercice précédent *			
Numéro SIRET *			42987532100011		Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
					Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 148	322		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	44 000	44 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 500			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	285 000	166 000		
		Constructions	AP	AQ	29 673			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 299	1 233		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	22 760	7 095		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	3 125	56 075	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	40 000		
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TO TAL (II)		BJ	BK	490 865	101 095	389 769	274 726	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 913 435	2 703 752	
	En cours de production de biens		BN	BO				
	En cours de production de services		BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
	Marchandises		BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	30 995	413 838	615 973	
		Autres créances (3)	BZ	CA		316 473	215 893	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	134 608	134 608			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	41 709	11 606			
	TO TAL (III)	CJ	CK	3 851 057	30 995	3 820 062	3 547 224	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	132 090	4 209 832	3 821 950		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :465 500.....)	DA	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	46 550	40 089
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	818 456	409 955
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	487 634	616 211
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 818 139	1 531 756
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	216 809	228 688
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	191 013	244 114
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 858 086	1 604 393
	Dettes fiscales et sociales	DY	104 500	182 549
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 285	30 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	2 391 693	2 290 194
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 209 832	3 821 950
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		1F		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	2 253 021	2 215 886
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			114 045

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens* services *	FD	2 528 591	FE	3 677 556	FF	6 206 147	5 845 176		
			FG	67 247	FH	379	FI	67 626	101 172		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 595 839	FK	3 677 935	FL	6 273 774	5 946 347		
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	1 751	6 246		
	Autres produits (1) (11)						FQ	91	1 136		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 275 616	5 953 730		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	4 058 302	3 890 298		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(209 683)	(471 976)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 393 763	1 360 233		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	12 656	12 816		
	Salaires et traitements *						FY	261 847	255 273		
	Charges sociales (10)						FZ	94 074	91 294		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	{ - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS		GA	5 749	8 189	
			{ - dotations aux provisions						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	6	929		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 616 714	5 147 056		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	658 902	806 673		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2	1		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	2	1		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 959	1 321		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	5 959	1 321			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 958)	(1 320)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	652 944	805 353			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS DANY MANGIN	Page : 48
----------------------------	-----------------	-----------

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDE P.MANGIN	45	
AMENDE J.MANGIN	45	
AMENDE POLI JM SURCHARGE	540	
AMENDE POLI JM	45	
AMENDE ROUTIERE	90	
AMENDE POLI	90	
AMENDE	990	
DGFIP MEUSE PENALITES	12 289	
INFRACTION PEAGE BULGNEVILLE POLI JM	90	
Trf immob. Sortie	57	
Cession SEAT ATECA FJ-493-DK		10 000
Totalisation	14 281	10 000

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	46 648	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	166 000	KH		KI	119 000		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com - posants	M3		KS	4 502	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	13 805	KZ		LA	137	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 153	LC		LD	1 367	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	226 132	LO		LP	120 504		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	99 200	8V		8W	345	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	99 200	LR		LS	345			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	371 980	ØH		ØJ	120 849	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	46 648	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	285 000	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	29 673	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 203	MK	3 299	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP	255	MQ	13 687	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	507	MT	13 013	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	1 965	NH	344 672	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	99 545	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	99 545	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 965	ØL	490 865	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31122023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN Néant ☒*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN													Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 326	PF	322	PG		PH	2 648				
TOTAL I			RK	2 326	RM	322	RN		RO	2 648				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	29 673	PW		PX		PY	29 673				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 269	QA	825	QB	1 203	QC	2 890				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport		QH	11 562	QI	1 963	QJ	198	QK	13 326				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 301	QM	2 639	QN	507	QO	9 433				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II		QU	51 804	QV	5 427	QW	1 908	QX	55 322				
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	54 130	ØP	5 749	ØQ	1 908	ØR	57 970				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	43 125	9V		9W		9X	43 125
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	30 995	6U		6V		6W	30 995
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	74 120	TY		TZ		UA	74 120
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	74 120	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL	40 000		UM	40 000			
	Prêts (1) (2)				UP			UR				
	Autres immobilisations financières				UT			UV				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	32 349		32 349				
	Autres créances clients				UX	412 483		412 483				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	22 158		22 158				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	270 643		270 643				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	2 677		2 677				
	Groupe et associés (2)				VC	15 102		15 102				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 892		5 892				
	Charges constatées d'avance				VS	41 709		41 709				
	TOTAUX				VT	843 014		VU	803 014		VV	40 000
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	216 809		78 137		138 672				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 858 086		1 858 086							
Personnel et comptes rattachés		8C	61 052		61 052							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 691		29 691							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 337		10 337						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 420		3 420						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	191 013		191 013							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 285		21 285							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	2 391 693		VZ	2 253 021		138 672				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	164 500		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		55 117		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	62 525		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 487 634		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	4 053	XE 4 469				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	416					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW 14 224				
	Amendes et pénalités			WJ	14 224	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		161 030	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	Régime d'imposition PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN				
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR 667 356				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		6 236		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										ZY			
	Majoration d'amortissement *										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF			
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB					
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 6 236		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)							XI		661 120					
{ déficit (II moins I)											XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		661 120		XO 0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SAS DANY MANGIN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	30 680	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN												Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	6 461						
						ZD	408 500						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	616 211			ZE	201 250						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF							
						ZG							
	TOTAL I	ØF	616 211			TOTAL II	ZH	616 211					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	400 776)		YQ	239 473		115 305		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	938 984		841 993		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	15 361)		XQ	18 336		18 523		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	6 007				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	81 877		130 762		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	348 559		368 954		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 393 763		1 360 233		
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	4 411		7 451	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	8 245		5 365	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	12 656		12 816	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	386 042		166 939		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	805 890		709 004		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *							ØB	252 292				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL		
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	1 965		1 908	57	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	10 000	9 943	9 943			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			9 943			
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME

SAS DANY MANGIN

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
TABLETTE ADRO 08/03/2016	507		507									
TRONCONNEUSE 31/03/2012	1 203		1 203									
SEAT ATECA FJ-4 14/04/2022	255		198		57	10 000	9 943	9 943				
Totalisation	1 965		1 908		57	10 000	9 943	9 943				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DANY MANGIN** Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 273 774	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	801	
TOTAL 1		OX	6 274 575
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	91	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	217 675	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	217 766
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 180 720	
Variation négative des stocks	OQ	7 992	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 195 497	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	5	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	5 384 220
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 108 121
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 108 121
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 274 575	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE311122023N° SIRET42987532100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISESAS DANY MANGIN

ADRESSE (voie)17 Rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL55200VILLEVignot

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 110
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	640

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationMANGIN FRERES

N° SIREN (si société établie en France)814321550% de détention63,43Nb de parts ou actions1 110

Adresse : N°17VoieRUE JEANNE D'ARC

Code postal55200CommuneVIGNOTPaysFRANCE

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)MNom patronymiqueMANGINPrénom(s)DANY

Nom marital% de détention13,71Nb de parts ou actions240

Naissance : Date18081955N° département55CommuneCOMMERCEYPaysFRANCE

Adresse : N°24VoieRUE DU PORT

Code postal55200CommuneEUVILLEPaysFRANCE

Titre (2)INDIVNom patronymiqueCONTIGNONPrénom(s)NELLY

Nom maritalMANGIN% de détention13,71Nb de parts ou actions240

Naissance : Date13081957N° département42CommuneROANNEPaysFRANCE

Adresse : N°24VoieRUE DU PORT

Code postal55200CommuneEUVILLEPaysFRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

42987532100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DANY MANGIN

ADRESSE (voie) 17 Rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL 55200 VILLE Vignot

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination TRANSILVALUX

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 25,00

Adresse : N° 2 Voie RUE DE L'INDUSTRIE

Code postal L-4823 Commune RODANGE Pays LUXEMBOURG

Forme juridique SCI Dénomination 3M

N° SIREN (si société établie en France) 918830076 % de détention 93,33

Adresse : N° 11 Voie CHEMIN DES CHEMINOTS

Code postal 55200 Commune VIGNOT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN
Adresse 17 Rue Jeanne d'Arc 55200 Vignot

du 01012023
au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MANGIN JOHAN	EMPLOYÉ	25 RUE DE LA GARE	55200	COMMERCY				
2	MANGIN PIERRE	EMPLOYÉ POLYVALENT	4 RUE DE TOUL	55200	VERTUZEY				
3	POLI JEAN MICHEL	CHAUFFEUR POIDS LOURD	1 RUE DES BEGONIAS	54380	SAIZERAIS				
4	COLLIGNON KEVIN	COMMIS DE BOIS	5 RUE DU MOULIN	55000	HARGEVILLE SUR CHEE				
5	CHRISTOPHE CATHERINE	SECRÉTAIRE COMPTABLE	2 BIS RUE DE LA FONTAINE ST GORGON	55200	VERTUZEY				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	72 429			72 429	2 827				75 256
2	71 834			71 834	4 368				76 203
3	45 253			45 253	572				45 825
4	32 749			32 749	2 681				35 431
5	28 571			28 571					28 571
6									
7									
8									
9									
10									
**	250 837			250 837	10 449				261 285

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	261 285	- de l'exercice ⑩	661 120
- de l'exercice précédent ⑩	253 226	- de l'exercice précédent ⑩	749 751
Nom et qualité du signataire MANGIN Dany PRESIDENT		A VIGNOT....., le 16/04/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒																									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																							
Désignation de la société										Adresse du siège social																													
SAS DANY MANGIN																																							
SIRET 42987532100011																																							
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement																													
17 Rue Jeanne d'Arc																																							
ZAC DE LA MOCOTTE 55200 Vignot																																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET																													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																							
B ACTIVITÉ																																							
Activités exercées				SYLVICULTURE EXPLOIT. FORESTIE						Si vous avez changé d'activité, cochez la case																													
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				618 620		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit																											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																							
2. Plus-values																																							
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																							
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A				☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐																																			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																																							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																																							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																																							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																																							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																																							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CADOR																																							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I Nom et adresse du conseil :																																							
SARL CECG MERCIER GUILLAUME 3 RUE JACQUARD 54500 VANDOEUVRE LES NANCY T él : 03.83.54.39.23 T él :																																							
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :																																							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 16042024 Lieu : VIGNOT Qualité et nom du signataire : PRESIDENT Signature : MANGIN Dany																																							
N° d'agrément : prestataire :																																							
Examen de conformité fiscale (ECF)																																							

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise		SAS DANY MANGIN	
et Date de clôture de l'exercice		31122023	

K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salairesabstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : SAS DANY MANGIN
Adresse : 17 Rue Jeanne d'Arc

ZAC DE LA MO COTIE
55200 Vignot

N° Siret de l'établissement principal : 42987532100011

Activité : SYLVICULTURE EXPLOIT. FORES Code activité : 0220Z

Déclarant Nom du signataire MANGIN Dany Qualité du signataire PRESIDENT

A VIGNOT Le 16042024

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012023 au 31122023

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	1 108 121
Chiffre d'affaires de référence	A3	6 274 575
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00011	55	VIGNOT	553	5,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]

SAS MANGIN FRERES
17 Rue Jeanne d'Arc
55200 VIGNOT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-----BILAN ET COMPTE DE RESULTAT-----	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	7
Détail du Compte de Résultat	8
Compte rendu de travaux	10
-----DOSSIER DE GESTION-----	11
Soldes Intermédiaires de Gestion	12
Tableau des Emplois et Ressources	13
Tableau de Financement	14
Flux de trésorerie (CAF)	15
4 Ratios d'activité	16
3 ratios financiers	17
-----ANNEXE LEGALE-----	18
Règles et méthodes comptables	19
Immobilisations	21
Amortissements	22
Provisions	23
Créances et Dettes	24
Charges à payer	25
Filiales et participations 1	26
Plusieurs postes du bilan	27
Engagements financiers donnés et reçus	28
Annexe libre	29
-----IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS-----	30
Immobilisations - Edition des dotations (fiscal seul)	31
-----LIASSE FISCALE-----	32
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	33
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	34
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	35
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	36
BIC-RN 2054 - Immobilisations	37
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	38
BIC-RN 2055 - Amortissements	39
BIC-RN 2056 - Provisions	40

SAS MANGIN FRERES
17 Rue Jeanne d'Arc
55200 VIGNOT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	41
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	42
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	43
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	44
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	45
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	46
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	47
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	48
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	49
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	50
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	51
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	52
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	53
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	54
<i>Taux réduit IS page 1</i>	55
<i>Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE</i>	56
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	57

Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	6 290	2 635	3 655	606
	Autres immobilisations corporelles	2 940	2 753	187	482
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	416 997		416 997	416 997
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20		20	
TOTAL (II)		426 247	5 387	420 860	418 085
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	237 642		237 642	498 003
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	236 226		236 226	210 677
	Autres créances	257 228		257 228	294 912
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	216 067		216 067	176 107
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	947 163		947 163	1 179 698
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 373 410	5 387	1 368 023	1 597 783

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS MANGIN FRERES	Page : 3
----------------------------	-------------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	548 736	206 696
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	171 322	542 040
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	725 558	754 236
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	144 092	194 546
	Emprunts et dettes financières divers (3)	80 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416 629	496 458
	Dettes fiscales et sociales	67	148 364
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 676	4 179
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	642 464	843 547
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 368 023	1 597 783
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		171 322,02	542 040,29
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		544 639	843 547
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS MANGIN FRERES	Page : 4
----------------------------	-------------------	----------

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	1 070 555	46 860	1 117 415	2 287 335
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	1 070 555	46 860	1 117 415	2 287 335
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			753	2
Total des produits d'exploitation (1)				1 118 168	2 287 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			627 636 260 361	1 712 718 (169 025)
	Autres achats et charges externes			171 296	192 123
	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant			755	1 701
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			1 412	1 017
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2	2
	Total des charges d'exploitation (2)			1 061 462	1 738 535
	RESULTAT D'EXPLOITATION			56 706	548 802

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS MANGIN FRERES	Page : 5
----------------------------	-------------------	----------

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		56 706	548 802
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	127 650	127 650
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		101
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	127 650	127 751
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 164	4 040
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 164	4 040
RESULTAT FINANCIER		125 486	123 711
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		182 192	672 513
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 193
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		2 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 193
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		10 870	132 666
TOTAL DES PRODUITS		1 245 818	2 417 281
TOTAL DES CHARGES		1 074 496	1 875 241
RESULTAT DE L'EXERCICE		171 322	542 040
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		420 859,74	30,76	418 084,72	26,17	2 775,02	0,66
Installations techniques, matériel et outillage		3 655,43	0,27	605,97	0,04	3 049,46	503,24
21551000	OUTILLAGE INDUSTRIEL	6 290,09	0,46	2 123,42	0,13	4 166,67	196,22
28155100	AMORT.OUTILLAGE	(2 634,66)	-0,19	(1 517,45)	-0,09	(1 117,21)	-73,62
Autres immobilisations corporelles		187,31	0,01	481,75	0,03	(294,44)	-61,12
21832000	MAT INFORMATIQUE	2 939,82	0,21	2 939,82	0,18		
28183200	AMORT.MAT INFORMAT	(2 752,51)	-0,20	(2 458,07)	-0,15	(294,44)	-11,98
Autres participations		416 997,00	30,48	416 997,00	26,10		
26100000	TITRES DANY MANGIN SARL	413 000,00	30,19	413 000,00	25,85		
26110000	TITRES SCI 3M	3 997,00	0,29	3 997,00	0,25		
Autres immobilisations financières		20,00				20,00	
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	20,00				20,00	
TOTAL III - Actif Circulant NET		947 162,92	69,24	1 179 698,41	73,83	(232 535,49)	-19,71
Matières premières, approvisionnements		237 642,00	17,37	498 003,00	31,17	(260 361,00)	-52,28
31101000	MATIERES ET MARCHANDISES	237 642,00	17,37	498 003,00	31,17	(260 361,00)	-52,28
Créances clients et comptes rattachés		236 226,00	17,27	210 676,74	13,19	25 549,26	12,13
041D	Collectif clients débiteurs	192 680,94	14,08			192 680,94	
041D 111000	COLLECTIF CLIENTS FRANCE	43 545,06	3,18	195 343,89	12,23	(151 798,83)	-77,71
041D 111100	COLLECTIF CLIENTS CEE			15 332,85	0,96	(15 332,85)	-100,00
Autres créances		257 227,96	18,80	294 912,03	18,46	(37 684,07)	-12,78
44400000	IMPOTS SOCIETE	89 631,00	6,55			89 631,00	
44566020	TVA SUR PRESTATIONS	1 200,00	0,09			1 200,00	
44566220	TVA SUR FRAIS GX			1 549,29	0,10	(1 549,29)	-100,00
44567000	CREDIT TVA A REPORTER	3,00		753,00	0,05	(750,00)	-99,60
44582100	TVA DEDUCT. A REGULARISER	115,00	0,01			115,00	
44583000	REMBT T.V.A.			16 000,00	1,00	(16 000,00)	-100,00
44586000	TVA FACT NON PARVENUES	11 481,22	0,84	372,00	0,02	11 109,22	N/S
45100000	C/C SARL DANY MANGIN	135 896,00	9,93	217 336,00	13,60	(81 440,00)	-37,47
45110000	COMPTE COURANT SCI 3M	18 901,74	1,38	58 901,74	3,69	(40 000,00)	-67,91
Disponibilités		216 066,96	15,79	176 106,64	11,02	39 960,32	22,69
51210000	B.P.L. SARL	216 066,96	15,79	176 106,64	11,02	39 960,32	22,69
TOTAL DU BILAN ACTIF		1 368 022,66	100,00	1 597 783,13	100,00	(229 760,47)	-14,38

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	725 558,34	53,04	754 236,32	47,21	(28 677,98)	-3,80
Capital Social ou individuel	5 000,00	0,37	5 000,00	0,31		
10130000CAP.SOUSCR.APPELE VERSE	5 000,00	0,37	5 000,00	0,31		
Réserve légale	500,00	0,04	500,00	0,03		
10610000RESERVE LEGALE	500,00	0,04	500,00	0,03		
Réserves statutaires ou contractuelles	548 736,32	40,11	206 696,03	12,94	342 040,29	165,48
10630000AUTRES RESERVES	548 736,32	40,11	206 696,03	12,94	342 040,29	165,48
Résultat de l'exercice	171 322,02	12,52	542 040,29	33,92	(370 718,27)	-68,39
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	642 464,32	46,96	843 546,81	52,79	(201 082,49)	-23,84
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144 092,48	10,53	194 546,09	12,18	(50 453,61)	-25,93
16400000PRET RACHAT PARTS SARL DM			4 761,15	0,30	(4 761,15)	-100,00
16410000PRET RACHAT PARTS SARL DM 320 KE	143 991,48	10,53	189 652,88	11,87	(45 661,40)	-24,08
16884000INT COUR/EMPT A PAYER	101,00	0,01	132,06	0,01	(31,06)	-23,52
Emprunts et dettes financières divers	80 000,00	5,85			80 000,00	
45500000COMPTE COURANT JOHAN MANGIN	40 000,00	2,92			40 000,00	
45510000COMPTE COURANT PIERRE MANGIN	40 000,00	2,92			40 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416 628,72	30,45	496 458,08	31,07	(79 829,36)	-16,08
040C 111100COLLECTIF FRS FRAIS GENERAUX	7 700,33	0,56	82 758,67	5,18	(75 058,34)	-90,70
040C 111120COLLECTIF FRS BOIS	192 666,00	14,08	19 985,88	1,25	172 680,12	864,01
040C 310000COLLECTIF FRS EAP BPL	146 742,06	10,73	390 572,60	24,44	(243 830,54)	-62,43
40811130SOUS-TRAITANCE A PAYER	62 023,30	4,53			62 023,30	
40812100FNP HONORAIRES COMPTA	2 664,00	0,19	2 232,00	0,14	432,00	19,35
40812200FNP HON. COMM CPTES	4 200,00	0,31			4 200,00	
40816270FRAIS BANCAIRES A PAYER	633,03	0,05	908,93	0,06	(275,90)	-30,35
Dettes fiscales et sociales	67,00		148 364,00	9,29	(148 297,00)	-99,95
44400000IMPOTS SOCIETE			117 327,00	7,34	(117 327,00)	-100,00
44700000ETAT PRELVTS SOCIAUX A PAYER			30 000,00	1,88	(30 000,00)	-100,00
44866352C.V.A.E. A PAYER	67,00		1 037,00	0,06	(970,00)	-93,54
Autres dettes	1 676,12	0,12	4 178,64	0,26	(2 502,52)	-59,89
46706000CVO A PAYER	1 676,12	0,12	4 178,64	0,26	(2 502,52)	-59,89
TOTAL DUBILAN PASSIF	1 368 022,66	100,00	1 597 783,13	100,00	(229 760,47)	-14,38

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
		31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Total des produits d'exploitation		1 118 168,31	100,07	2 287 336,66	100,00	(1 169 168,35)	-51,11
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens		1 117 415,29	100,00	2 287 335,10	100,00	(1 169 919,81)	-51,15
Production vendue Biens FRANCE		1 117 415,29	100,00	2 287 335,10	100,00	(1 169 919,81)	-51,15
70200207	VENTE GRUMES CHENE	1 045 371,52	93,55	1 595 463,97	69,75	(550 092,45)	-34,48
70200208	VENTE GRUMES CHENE FRAN.EXO			381 500,00	16,68	(381 500,00)	-100,00
70200307	VENTE GRUMES DIVERSES	2 900,13	0,26	1 750,00	0,08	1 150,13	65,72
70200308	VENTE GRUMES DIV. FRANCE EX			1 965,29	0,09	(1 965,29)	-100,00
70200407	VENTE TRITURATION	22 283,20	1,99			22 283,20	
70292200	VENTE GRUMES CHENE CEE	46 860,44	4,19	306 655,84	13,41	(259 795,40)	-84,72
Production vendue Biens EXPORT		46 860,44	4,19			46 860,44	
Production vendue Services + Travaux							
Montant net du chiffre d'affaires		1 117 415,29	100,00	2 287 335,10	100,00	(1 169 919,81)	-51,15
Autres produits d'exploitation		753,02	0,07	1,56		751,46	N/S
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	753,02	0,07	1,56		751,46	N/S
Total des charges d'exploitation		1 061 462,25	94,99	1 738 534,83	76,01	(677 072,58)	-38,95
Achats de matières premières et autres appro.		627 636,27	56,17	1 712 717,50	74,88	(1 085 081,23)	-63,35
60110100	COUPES ONF/COMMUNE SPIED	306 189,76	27,40	293 665,00	12,84	12 524,76	4,26
60110101	COUPES ONF/COMMUNE SPIED EXO	97 383,00	8,72	142 270,00	6,22	(44 887,00)	-31,55
60110110	BOIS FACONNES ONF/COMM	185 877,00	16,63	832 301,00	36,39	(646 424,00)	-77,67
60110111	BOIS FACONNES ONF/COMM EXO	36 730,00	3,29	355 836,00	15,56	(319 106,00)	-89,68
60110210	GRUMES PARTICULIERS			87 922,50	3,84	(87 922,50)	-100,00
60110900	BRIS DE RESERVE	1 456,51	0,13	723,00	0,03	733,51	101,45
Variation de stocks approvisionnements		260 361,00	23,30	(169 025,00)	-7,39	429 386,00	254,04
60310000	VARIAT.STO.MAT.PREM FOURNI.	260 361,00	23,30	(169 025,00)	-7,39	429 386,00	254,04
Autres achats et charges externes		171 295,88	15,33	192 122,52	8,40	(20 826,64)	-10,84
60630000	PETIT MATERIEL	1 450,90	0,13	1 099,60	0,05	351,30	31,95
61101000	ABATTAGE - FACONNAGE	38 926,40	3,48	30 099,77	1,32	8 826,63	29,32
61102000	DEBARDAGE	19 990,00	1,79	19 209,60	0,84	780,40	4,06
61120000	SOUS TRAITANCE TRANSPORT	26 428,80	2,37	53 627,32	2,34	(27 198,52)	-50,72
61121000	SOUS TRAITANCE TRANSPORT EXO	6 544,54	0,59			6 544,54	
61130000	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	6 000,00	0,54	6 000,00	0,26		
61140000	PRESTATIONS TECHNIQUES	51 686,08	4,63	51 567,00	2,25	119,08	0,23
61320100	LOCATION PLACE DE DEPOT	90,00	0,01			90,00	
61551200	ENTRETIEN ET REPARATIONS	377,09	0,03	628,78	0,03	(251,69)	-40,03
61610000	ASSURANCE R.C.	1 934,46	0,17	1 827,02	0,08	107,44	5,88
61620000	ASSURANCES SUR EMPRUNTS	3 059,28	0,27	3 059,28	0,13		
61690000	ASS VIE FRUCTI HOMME CLE	574,50	0,05	517,50	0,02	57,00	11,01
62210000	COMMIS. ET COURT AG.S/ACHATS			7 746,47	0,34	(7 746,47)	-100,00
62260000	HONORAIRES	1 677,00	0,15	1 003,00	0,04	674,00	67,20
62263000	HONORAIRES COMPTA	2 220,00	0,20	2 660,00	0,12	(440,00)	-16,54
62264000	HONORAIRE COMM COMPTES	3 500,00	0,31			3 500,00	
62270000	FRS D'ACTES ET CONTENTIEU	223,90	0,02	178,17	0,01	45,73	25,67
62310100	ANNONCES ET INSERTIONS	174,03	0,02	119,24	0,01	54,79	45,95
62508000	MISSIONS PIERRE MANGIN	540,75	0,05			540,75	
62510600	FRAIS AUTOROUTE J.MANGIN	354,17	0,03			354,17	
62750100	FRAIS BPALC	3 547,86	0,32	8 281,13	0,36	(4 733,27)	-57,16

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
62810000	COTISATIONS PROF	320,00	0,03	320,00	0,01		
62816000	COTIS C.V.O. ENTREPRISE	1 676,12	0,15	4 178,64	0,18	(2 502,52)	-59,89
Impôts, taxes et versements assimilés		755,00	0,07	1 701,00	0,07	(946,00)	-55,61
63511100	COTIS.FONCIERE DES ENTREP	688,00	0,06	664,00	0,03	24,00	3,61
63511200	COTIS S/LA VALEUR AJOUTEE	67,00	0,01	1 037,00	0,05	(970,00)	-93,54
Dotation aux amortissements sur immobilisations		1 411,65	0,13	1 016,73	0,04	394,92	38,84
68112000	DOT AMORT.IMMO.CORPORELL	1 411,65	0,13	1 016,73	0,04	394,92	38,84
Autres charges de gestion courante		2,45		2,08		0,37	17,79
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION COUR.	2,45		2,08		0,37	17,79
Résultat d'exploitation		56 706,06	5,07	548 801,83	23,99	(492 095,77)	-89,67
Total des produits financiers		127 650,00	11,42	127 751,17	5,59	(101,17)	-0,08
Produits financiers de participations		127 650,00	11,42	127 650,00	5,58		
76110000	REVENUS TITRES PARTICIPATIONS	127 650,00	11,42	127 650,00	5,58		
Autres intérêts et produits assimilés				101,17		(101,17)	-100,00
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			101,17		(101,17)	-100,00
Total des charges financières		2 164,04	0,19	4 039,71	0,18	(1 875,67)	-46,43
Intérêts et charges assimilées		2 164,04	0,19	4 039,71	0,18	(1 875,67)	-46,43
66110000	INT BPL S/EMP 93 KE	4,94		138,08	0,01	(133,14)	-96,42
66120000	INT S/EMPRUNT 320 KE	1 828,45	0,16	2 325,01	0,10	(496,56)	-21,36
66161010	INT.TRIMESTRIELS BPL	30,65		1,21		29,44	N/S
66500000	ESCOMPTES ACCORDES			1 575,41	0,07	(1 575,41)	-100,00
66800000	AUTRES CHARGES FINANCIERES	300,00	0,03			300,00	
Résultat financier		125 485,96	11,23	123 711,46	5,41	1 774,50	1,43
Résultat courant avant impôts		182 192,02	16,30	672 513,29	29,40	(490 321,27)	-72,91
Total des produits exceptionnels				2 193,00	0,10	(2 193,00)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 193,00	0,10	(2 193,00)	-100,00
77180000	PRODTSEXCEPT./OP. DE GESTION			2 193,00	0,10	(2 193,00)	-100,00
Total des charges exceptionnelles							
Résultat exceptionnel				2 193,00	0,10	(2 193,00)	-100,00
Impôts sur les bénéfices		10 870,00	0,97	132 666,00	5,80	(121 796,00)	-91,81
69500000	IMPOTS SOCIETE	10 870,00	0,97	132 666,00	5,80	(121 796,00)	-91,81
Résultat de l'exercice		171 322,02	15,33	542 040,29	23,70	(370 718,27)	-68,39

Compte rendu de travaux

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 10 février 2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS MANGIN FRERES** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 368 023	euros
Chiffre d'affaires :	1 117 415	euros
Résultat net comptable :	171 322	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VANDOEUVRE LES NANCY
Le 03/05/2024

Signature

Dossier de gestion

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS MANGIN FRERES	Page : 12
----------------------------	-------------------	-----------

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/202312 mois	01/01/2022 31/12/202212 mois	Ecarts %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 117 415 100,00	2 287 335 100,00	(1 169 920) -51,15
Ventes de marchandises			
- Achats de marchandises			
- Variation stocks de marchandises			
MARGE COMMERCIALE (a)			
Production vendue	1 117 415 100,00	2 287 335 100,00	(1 169 920) -51,15
+ Variation production stockée			
+ Production immobilisée			
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 117 415 100,00	2 287 335 100,00	(1 169 920) -51,15
- Achats stockés approvisionnement	627 636 56,17	1 712 718 74,88	(1 085 081) -63,35
- Variation des stocks et approvisionnement	260 361 23,30	(169 025) -7,39	429 386 -254,0
- Achats de sous-traitance directe			
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	229 418 20,53	743 643 32,51	(514 225) -69,15
MARGES (Commerciale + Production)	229 418 20,53	743 643 32,51	(514 225) -69,15
- Achats non stockés (c)	1 451 0,13	1 100 0,05	351 31,95
- Autres charges externes (c)	169 845 15,20	191 023 8,35	(21 178) -11,09
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	1 059 293 94,80	1 735 815 75,89	(676 522) -38,97
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	58 122 5,20	551 520 24,11	(493 398) -89,46
+ Subventions d'exploitation			
- Impôts, taxes sur rémunérations			
- Autres impôts et taxes	755 0,07	1 701 0,07	(946) -55,61
- Salaires et traitements			
- Charges sociales			
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 367 5,13	549 819 24,04	(492 452) -89,57
+ Reprises sur amortissements et provisions			
+ Autres produits d'exploitation	753 0,07	2	751 N/S
+ Transfert de charges d'exploitation			
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	1 412 0,13	1 017 0,04	395 38,84
- Autres charges de gestion courante	2	2	17,79
RÉSULTAT EXPLOITATION	56 706 5,07	548 802 23,99	(492 096) -89,67
Bénéfice-perte sur opérations en commun			
+ Produits financiers	127 650 11,42	127 751 5,59	(101) -0,08
- Charges financières	2 164 0,19	4 040 0,18	(1 876) -46,43
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	182 192 16,30	672 513 29,40	(490 321) -72,91
Produits exceptionnels		2 193 0,10	(2 193) -100,0
- Charges exceptionnelles			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		2 193 0,10	(2 193) -100,0
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	10 870 0,97	132 666 5,80	(121 796) -91,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	171 322 15,33	542 040 23,70	(370 718) -68,39

Tableau des Emplois et Ressources

		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		200 000	100 000
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles		4 167	
	Immobilisations financières		20	3 997
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements			
	Remboursements de dettes financières (b)		50 454	64 131
	TOTAL DES EMPLOIS		254 640	168 128
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)		57 367	549 819
	+ Transferts de charges (d'exploitation)			
	+ Autres produits (d'exploitation)		753	2
	- Autres charges (d'exploitation)		2	2
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	+ Produits financiers		127 650	127 751
	- Charges financières		2 164	4 040
	+ Produits exceptionnels			2 193
	- Charges exceptionnelles			
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		10 870	132 666
	- Impôts sur les bénéfices			
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		172 734	543 057
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice		172 734	543 057
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles			
	Cessions d'immobilisations corporelles			
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières			
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports			
	Augmentation des autres capitaux propres			
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		80 000	
	TOTAL DES RESSOURCES		252 734	543 057
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			(1 907)	374 929

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

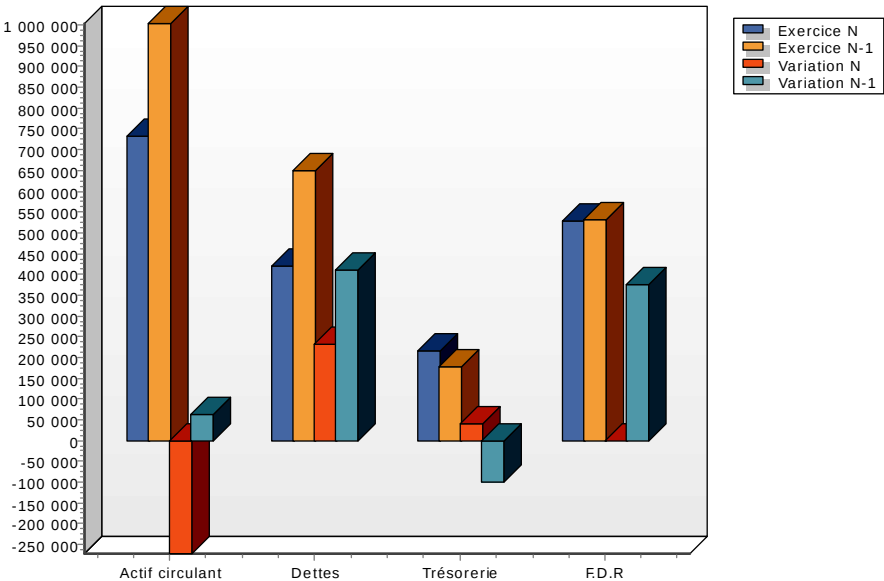
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
Etat en valeurs brutes		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	498 003	237 642	(260 361)	169 025
	Clients	210 677	236 226	25 549	(299 944)
	Autres créances	294 912	257 228	(37 684)	193 581
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 003 592	731 096	(272 496)	62 662
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	496 458	416 629	79 829	551 891
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	152 543	1 743	150 800	(140 841)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	649 001	418 372	230 629	411 050
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		354 591	312 724	(41 867)	473 713
TRESORERIE	Disponible	176 107	216 067	39 960	(98 922)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				(138)
	TOTAL TRESORERIE	176 107	216 067	39 960	(98 784)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		530 698	528 791	(1 907)	374 929

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Flux de trésorerie

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net	171 322	542 040
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions (A)	1 412	1 017
	- Reprises sur amortissements et provisions (A)		
	- Produits de cession éléments de l'actif		
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés		
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat		
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	172 734	543 057
	Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs nettes)		
	+/- Variation des stocks	260 361	(169 025)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	+/- Variation des créances clients	(25 549)	299 944
	+/- Variation des autres créances d'exploitation	37 684	(193 581)
	+/- Variation des dettes fournisseurs	(79 829)	(551 891)
	+/- Variation des autres dettes d'exploitation	(150 800)	140 841
	FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	214 601	69 345
	Cessions immobilisations incorporelles		
	+ Cessions immobilisations corporelles		
	+ Cessions/réductions immobilisations financières		
	- Acquisitions immobilisations incorporelles	(4 167)	
	- Acquisitions immobilisations corporelles	(20)	(3 997)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	- Acquisitions immobilisations financières		
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
	+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		
	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(4 187)	(3 997)
	Augmentation de capital ¹		
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement	(200 000)	(100 000)
	+ Augmentation des dettes financières (B)	80 000	
	- Remboursement des dettes financières (B)	(50 454)	(64 131)
	+ Avances reçues des tiers		
TRESORERIE	- Avances remboursées aux tiers		
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
	- Variation du capital souscrit non appelé		
	- Variation du capital souscrit appelé non versé		
	FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(170 454)	(164 131)
	Trésorerie d'ouverture	176 107	274 891
	Trésorerie de clôture	216 067	176 107
	VARIATION DE LA TRESORERIE	39 960	(98 784)

¹dont subventions d'investissement reçues

(A) Hors actif circulant
(B) Y compris les comptes courants d'associés

C.E.C.G. MERCIER-GUILLAUME	SAS MANGIN FRERES	Page : 17
----------------------------	-------------------	-----------

Ratios comparatifs

Etat exprimé en euros		31/12/2023	12	31/12/2022	12	31/12/2021	12
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total bilan}} \times 100$		725 558		754 236		312 196	
		1 368 023		1 597 783		1 631 062	
AUTONOMIE FINANCIERE (%)		53,04		47,21		19,14	

Ce ratio exprime l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times 30 \times \text{Nombre de mois de la période}$		312 724		354 591		(119 121)	
		1 117 415		2 287 335		1 895 211	
EVOLUTION DU B.F.R. (Jours)		100,75		55,81		-22,63	

La valeur de ce ratio est à rapprocher du niveau d'activé de l'entreprise.
Il indique, en nombre de jours de chiffre d'affaires, l'importance du B.F.R.

$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Situation nette}} \times 100$		171 322		542 040		101 808	
		725 558		754 236		312 196	
RENTABILITE FINANCIERE (%)		23,61		71,87		32,61	

Ce ratio mesure la rentabilité de l'investissement des associés.
Remarque : Il est non significatif pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Annexe légale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 368 023 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 245 818 euros** et un total **charges** de **1 074 496 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **171 322 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 123		4 167			6 290
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	2 940					2 940
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 063		4 167			9 230
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	416 997					416 997
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			20			20
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	416 997		20			417 017
TOTAL		422 060		4 187			426 247

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 517	1 117		2 635
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 458	294		2 753
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 976	1 412		5 387
TOTAL		3 976	1 412		5 387

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	20		20
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	236 226	236 226	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	89 631	89 631	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 799	12 799	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	154 798	154 798	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		493 474	493 454	20
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	144 092	46 267	97 825	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	416 629	416 629		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	67	67		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	80 000	80 000		
	Autres dettes	1 676	1 676		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		642 464	544 639	97 825	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		50 423			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		80 000			

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Charges à payer		69 688
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		101
INT COUR/EMPT A PAYER	101	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		69 520
SOUS-TRAITANCE A PAYER	62 023	
FNP HONORAIRES COMPTA	2 664	
FNP HON. COMM CPTES	4 200	
FRAIS BANCAIRES A PAYER	633	
Dettes fiscales et sociales		67
C.V.A.E. A PAYER	67	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL DANY MANGIN		1 818 139	63,43	487 634
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Bilan Passif Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Caution bois BPALC ONF caution bois		339 408	339 408
		339 408	339 408
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Emprunt : capital restant à devoir (sur l'emprunt de 320 KE) L'emprunt de 320 KE a été conclu en contrepartie du nantissement des 1 110 actions de la SAS DANY MANGIN qui figurent à l'actif du bilan pour 413 KE		143 991	
		143 991	
Total des engagements financiers (1)		483 400	339 408
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurant à l'actif sont inscrits à leur coût d'acquisition (valeur d'achat) pour un montant de 416 997 €.

Parmi ceux-ci figurent les titres de la SAS DANY MANGIN pour un montant de 413 000 € correspondant à une participation de 63,43% dans cette dernière.

Compte tenu d'un montant de capitaux propres de 1 818 139 € de la SAS DANY MANGIN, dès lors que le critère retenu en matière de test de dépréciation est la quote-part de capitaux propres, il n'y a pas lieu de déprécier les titres de celle-ci dans les comptes de la SAS MANGIN FRERES.

Détail des Immobilisations et Amortissements

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Exprimé en euros

Numéro		Reg. Sec.		Désignation		Qte rest.		Fournisseur		Date Acquis.		VNC
Mode	Taux	Durée	an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin		
Compte		21551000		OUTILLAGE INDUSTRIEL								
190401		0000 / 0000		TRONCONNEUSE HUSQVARNA		1,00 ETS VALENTIN SAS		04/04/2019				
L	33,33	03 - 00	04/04/2019	1 124,25	1 124,25	1 124,25			1 124,25	0,00		
211001		0000 / 0000		TRONCONNEUSE HUSQCARNA N°717		1,00 ETS VALENTIN SAS		26/10/2021				
L	33,33	03 - 00	26/10/2021	999,17	393,20	999,17	333,06		726,26	272,91		
230301		0000 / 0000		TRONCONNEUSE RIDER HUSQVARNA		1,00 ETS VALENTIN SAS		31/03/2023 (Acq.)				
L	25,00	04 - 00	31/03/2023	4 166,67		4 166,67	784,15		784,15	3 382,52		
Sous-total				6 290,09	1 517,45	6 290,09	FL	1 117,21	2 634,66	3 655,43		
Compte		21832000		MAT INFORMATIQUE								
160301		0000 / 0000		ORDI LENOVO E73		1,00 BUROCOPY SARL		03/03/2016				
L	33,33	03 - 00	03/03/2016	724,00	724,00	724,00			724,00	0,00		
190801		0000 / 0000		APPLE MACBOOK PRO 13.3		1,00 FNAC NANCY		28/08/2019				
L	33,33	03 - 00	28/08/2019	1 332,49	1 332,49	1 332,49			1 332,49	0,00		
210801		0000 / 0000		ORDI APPLE MACBOOK AIR 13		1,00 FNAC NANCY		20/08/2021				
L	33,33	03 - 00	20/08/2021	883,33	401,58	883,33	294,44		696,02	187,31		
Sous-total				2 939,82	2 458,07	2 939,82	FL	294,44	2 752,51	187,31		
Total				9 229,91	3 975,52	9 229,91	FL	1 411,65	5 387,17	3 842,74		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 17 Rue Jeanne d'Arc			55200 VIGNOT		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 8 1 4 3 2 1 5 5 0 0 0 0 1 8					Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 635	3 655	606	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 753	187	482	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	416 997	416 997	416 997	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	20	20		
TO TAL (II)			BJ	BK	426 247	5 387	420 860	418 085
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	237 642		237 642	498 003
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	236 226		236 226	210 677
		Autres créances (3)	BZ	CA	257 228		257 228	294 912
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités			CF	CG	216 067		216 067	176 107
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI				
	TO TAL (III)		CJ	CK	947 163		947 163	1 179 698
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 373 410	5 387	1 368 023	1 597 783
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS MANGIN FRERES				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :5.000.....)			DA	5 0005 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	548 736206 696
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	171 322542 040
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TO TAL (I)			DL	725 558754 236
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TO TAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TO TAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	144 092194 546
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	80 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	416 629496 458
	Dettes fiscales et sociales			DY	67148 364
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1 6764 179
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TO TAL (IV)			EC	642 464843 547
	Ecart de conversion passif * (V)			ED	
	TO TAL GENERAL (I à V)			EE	1 368 0231 597 783
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	544 639843 547
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services *	FD	1 070 555	FE	46 860	FF	1 117 415	2 287 335			
		FG		FH		FI					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 070 555	FK	46 860	FL	1 117 415	2 287 335			
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	753	2			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 118 168	2 287 337			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	627 636	1 712 718			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	260 361	(169 025)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	171 296	192 123			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	755	1 701			
	Salaires et traitements *					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS		GA	1 412	1 017		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	2	2			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 061 462	1 738 535			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	56 706	548 802				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	127 650	127 650			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		101			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	127 650	127 751			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 164	4 040			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)					GU	2 164	4 040				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	125 486	123 711				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	182 192	672 513				

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS MANGIN FRERES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		2 193	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		2 193	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		2 193	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	10 870	132 666	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 245 818	2 417 281	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 074 496	1 875 241	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	171 322	542 040	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6				obligatoires A9							
		dont cotisations facultatives Madelin A7				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8							
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS MANGIN FRERES												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS	2 123	KT		KU	4 167	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 940	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	5 063	LO		LP	4 167		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	416 997	8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	20			
TOTAL IV					LQ	416 997	LR		LS	20			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	422 060	ØH		ØJ	4 187		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	6 290	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	2 940	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	9 230	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	416 997	ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	20	2G			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	417 017	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	426 247	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS MANGIN FRERES**

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 517	QA	1 117	QB		QC	2 635		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 458	QM	294	QN		QO	2 753		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	3 976	QV	1 412	QW		QX	5 387		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	3 976	ØP	1 412	ØQ		ØR	5 387		

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	20	UV		UW	20	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	236 226		236 226			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	89 631		89 631			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	12 799		12 799			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	154 798		154 798			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS						
	TOTAUX				VT	493 474	VU	493 454	VV	20	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	144 092	46 267	97 825					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	416 629	416 629							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	67	67						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	80 000	80 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 676	1 676							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	642 464	VZ	544 639	97 825					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	80 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	50 423	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	171 322
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	10 870	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		XR		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	182 192		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	445		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
											I6		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										WZ		
	Majoration d'amortissement *										XA	121 268	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		ZX		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB				
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	121 713
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	60 480	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	60 480	XO	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SAS MANGIN FRERES		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES													Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	542 040			ZD	342 040									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	200 000									
						ZF										
						ZG										
	TOTAL I	ØF	542 040			TOTAL II	ZH	542 040								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N : Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	149 576 160 504				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 90										XQ	90				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	7 621 11 588				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	14 009 20 031				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	171 296 192 123				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	755 1 701			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	755 1 701			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	214 111 319 128				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	119 122 275 991				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *										ØB					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR 1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL											
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO											
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS MANGIN FRERES** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 117 415	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 117 415
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	753	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	753
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	629 087	
Variation négative des stocks	OQ	260 361	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	169 755	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 059 206
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 58 963
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	58 963
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 117 415	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311122023

N° SIRET 81432155000018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MANGIN FRERES

ADRESSE (voie) 17 Rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL 55200 VILLE VIGNOT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MANGIN Prénom(s) JOHAN

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 10041981 N° département 55 Commune BAR LE DUC Pays FRANCE

Adresse : N° 25 Voie RUE DE LA GARE

Code postal 55200 Commune COMMERCY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MANGIN Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 26051993 N° département 55 Commune BAR LE DUC Pays FRANCE

Adresse : N° 4 Voie RUE DE TOUL

Code postal 55200 Commune VERTUZEY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

81432155000018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MANGIN FRERES

ADRESSE (voie) 17 Rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL 55200

VILLE

VIGNOT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination DANY MANGIN

N° SIREN (si société établie en France) 429875321

% de détention

63,43

Adresse : N° 17 Voie RUE JEANNE D'ARC

Code postal 55200

Commune VIGNOT

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒																									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																							
Désignation de la société										Adresse du siège social																													
SAS MANGIN FRERES																																							
SIRET 81432155000018																																							
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement																													
17 Rue Jeanne d'Arc																																							
55200 VIGNOT																																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET																													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																							
B ACTIVITÉ																																							
Activités exercées				EXPLOITATION FORESTIERE						Si vous avez changé d'activité, cochez la case																													
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				17 980		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit																											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																							
2. Plus-values																																							
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																							
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐																																			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																																							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																																							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																																							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																																							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																																							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CADOR DORAC																																							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I Nom et adresse du conseil :																																							
SARL CECG MERCIER GUILLAUME 3 RUE JACQUARD 54500 VANDOEUVRE LES NANCY T él : 0383543923 T él :																																							
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :																																							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 21032024 Lieu : VIGNOT																																							
N° d'agrément : Qualité et nom du signataire : Gérant																																							
Signature : MANGIN Johan																																							
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :																																							

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise		SAS MANGIN FRERES	
et Date de clôture de l'exercice		31122023	

K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salairesabstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS MANGIN FRERES	81432155000018	0220Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
17 Rue Jeanne d'Arc		
55200 VIGNOT		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	60 480
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	17 980

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : SAS MANGIN FRERES
Adresse : 17 Rue Jeanne d'Arc

55200 VIGNOT

N° Siret de l'établissement principal : 81432155000018

Activité : EXPLOITATION FORESTIERE Code activité : 0220Z

Déclarant Nom du signataire MANGIN Johan Qualité du signataire Gérant

A VIGNOT Le 21032024

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012023 au 31122023

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	58 963
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 117 415
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00018	55	VIGNOT	553	

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]

Annexe 2

- Méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange entre les titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et la rémunération octroyée à la Société Absorbée

SAS DANY MANGIN

		Solde au 31/12/2023	Valeur selon estimation GEDEFOR 55	Plus-values
20700000	FONDS COMMERCIAL	44 000,00		
20861000	DT/BAIL CONTRATS CR.BAIL	1 500,00		
21130100	FORET HANCE			
21130300	FORET DUVAL/VERZENAY	47 000,00	73 400,00	26 400,00
21130400	FORET APREMONT LA FORET	15 000,00	70 000,00	55 000,00
21130600	FORET NORROY LE SEC			
21130800	FORET PIETREMENT/LA PORTE DU DER	8 000,00		
21130900	FORET VERRAUX/BAILLY AUX FORGES - REMY	4 000,00		
21131000	FORET ST BOINGT	15 000,00	60 000,00	45 000 en stock
21131100	FORET MOIREMONT	73 000,00		
21131200	FORET COURBESSEUX GIRARD	4 000,00		
21131300	FORET SCHILLER/FRAMPAS	17 000,00	118 000,00	80 000 en stock
21131400	FORET COURTAULT GF VALLEE D'ARMANCE	2 788,00		
21131500	FORET ERVY LE CHATEL/GF VALLEE D'ARMANCE	59 751,00	155 500,00	88 000,00
21131600	FORET HAMPIGNY/GF VALLEE D'ARMANCE	4 961,00		
21131700	FORET DE HAMPONT	7 000,00	49 100,00	43 000 en stock
21132000	FORET THIONVILLE	27 500,00	50 000,00	27 500 en stock
31101000	MATIERES ET MARCHANDISES	2 903 483,00		
dont	Seuil d'Argonne "Paradis"	100 080,00	227 740,00	127 660,00
	Seuil d'Argonne "Côte du Four"	150 000,00	252 165,00	102 165,00
			Total	420 225,00

ESTIMATION VALEUR DANY MANGIN SAS			
Il a été tenu compte de la valeur historique corrigée des plus-values latentes sur les actifs			
Soit :			
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2023	1 818 139,00		
PLUS-VALUES LATENTES	420 225,00		
à déduire fiscalité latente/plus-values	-105 056,00		
VALEUR CORRIGEE	2 133 308,00		
Valeur par actions	1 219,03		
ESTIMATION VALEUR MANGIN FRERES SAS			
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2023	725 558,00		
PLUS-VALUES LATENTES	940 126,79	(2 133 308 x 1 110/1 750 - 413 000)	
à déduire fiscalité latente/plus-values			
VALEUR CORRIGEE	1 665 684,79		
Valeur par actions	3 331,37		

acd
AVOCATS